

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

BULLETIN ANNUEL

N° 91 - ANNÉE 1986

Réunion du 28 Sept. 1985, p. 1 – Intervention du
P^t Jozeau-Marigné, p.5 – Intervention de M.
J. Doulcier, p. 8 – Victor Hugo et le Mont-Saint-
Michel par Henry Decaëns, p. 11 – Conseil
d'Administration du 10 Avril 1986, p. 15 –
Assemblée générale du 10 Avril 1986, p. 16 –
Edouard Corroyer et le Mont-Saint-Michel, par
Henry Decaëns, p. 21 – Avis divers, p. 40



imprimerie
hervé garlan
COUTANCES

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Décret du 15 Avril 1918

Siège Social : 50116 ABBAYE DU MONT-SAINT-MICHEL - B.P. 9

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

(Décret du 16 Avril 1918)

Siège Social : 50116 LE MONT-SAINT-MICHEL (Manche) Boite Postale N° 9

Réunion du 28 Septembre 1985 au Mont-Saint-Michel

Allocution du Président

Chers Amis du Mont-St-Michel,

Nous voici donc réunis, une nouvelle fois, pour cette rencontre annuelle qui nous rassemble, au Mont, et à laquelle nous avons plaisir à nous retrouver.

Vous avez répondu nombreux à notre invitation et je tiens à vous en remercier.

Mais mon premier devoir, en ouvrant cette séance, est d'exprimer notre gratitude à Monsieur le Haut-Conseiller JOZEAU MARIGNÉ, président du Conseil Général de la Manche, qui a bien voulu accepter — malgré ses nombreuses occupations (le Conseil Constitutionnel a souvent fort à faire et les problèmes départementaux sont nombreux et parfois bien compliqués) — qui a bien voulu, dis-je, accepter de présider notre Assemblée.

A dire vrai, je ne doutais pas de votre réponse Monsieur le Président, quand je suis allé il y a quelque mois vous inviter à occuper la place qui est la vôtre aujourd'hui. Vous avez toujours été l'un des plus fidèles parmi les fidèles amis du Mont.

Dois-je rappeler le rôle éminent qu'aux côtés du Père RIQUET vous avez joué, il y a vingt ans, dans le Comité du Millénaire Monastique du Mont ?

Vous avez toujours servi et défendu les causes qui sont celles de notre Association ; nous ne pouvons pas oublier que c'est vous qui avez obtenu la participation de la région Bas-Normande et du département de la Manche au financement des études et travaux ayant pour but le maintien de l'environnement maritime du Mont... et nous savons que ce ne fut pas toujours chose facile.

Ce n'est jamais en vain que le Président des Amis du Mont-St-Michel fait appel à vous pour soutenir et défendre les causes qui sont les nôtres et qui, conformément à nos statuts, visent à la défense du Mont, à l'accroissement de son rayonnement en France et dans le monde : pour tout ce que vous avez fait, et je le dis sans inquiétude, pour tout ce que vous ferez je vous dis notre profonde et très sincère reconnaissance.



Je salue à vos côtés les personnalités qui ont bien voulu se joindre à nous, en particulier Monsieur le Maire.

Je dois maintenant présenter les excuses d'un certain nombre de nos plus fidèles adhérents qui, pour des raisons diverses, n'ont pu se joindre à nous :

— Le R.P. RIQUET, notre président d'honneur : « je suis pour le moment particulièrement handicapé, m'écrit-il, comme vous l'avez été vous-même, c'est pourquoi je ne peux envisager de me rendre cette année au Mont mais j'espère bien pouvoir le faire pour le 20^e anniversaire des fêtes du Millénaire ».

— M. le Préfet de la Manche,
 — M. le Sous-Préfet d'Avranches,
 — Son Excellence Mgr WICQUART, évêque de Coutances & Avranches,
 — M. Michel REULOS, notre vice-président,
 — Notre collègue M. Guy PITEL,
 — M. Julien NICOLLE, maire honoraire du Mont,
 — Le Docteur Gilles BUISSON, maire honoraire de Mortain,
 — M. Guy LE MARROIS,
 — M^{lle} MOSSE, directeur régional des Affaires Culturelles,
 — M. J. ROUSSEL, directeur des « Heures Musicales » du Mont-St-Michel.

— M. & M^{me} LEBREC, en voyage au Népal,
 — M. LESCROART, conservateur régional des Monuments historiques,
 — M. GOUYON, architecte départemental des Bâtiments de France et beaucoup d'autres dont je renonce à vous donner la liste pour ne pas allonger, outre mesure, cette réunion dont l'ordre du jour est chargé.

Vous vous souvenez certainement que le 24 avril dernier, lors de notre Assemblée Générale ordinaire statutaire, nous avons procédé à l'élection — ou à la réélection — de 9 administrateurs ce qui porte à 14 l'effectif de notre Conseil ; 7 administrateurs seront soumis à réélection en 1987.

A l'issue de l'Assemblée générale, notre Conseil s'est réuni : il a reconduit dans leurs fonctions le président — les deux vices-présidents — MM. JOZEAU MARIGNÉ et REULOS — Madame ABADIE, secrétaire générale et M^{lle} FÉRY, trésorière.

Lors de ce Conseil, Madame ABADIE a demandé à être déchargée de sa fonction de secrétaire générale à compter de ce jour.

Ceci étant, votre Conseil s'est réuni à nouveau hier, 27 septembre. Il a pris les décisions suivantes :

— Le secrétariat général est désormais assuré par notre collègue Gérard COLMAIRE, assisté de Henry DECAËNS, nommé secrétaire général adjoint. Bien évidemment, Madame ABADIE reste administrateur de l'Association.

Mademoiselle FÉRY continuera d'assurer les fonctions de trésorière avec la compétence que nous lui reconnaissons tous.

Je ne veux pas rendre compte des modifications décidées hier dans l'administration de notre Association, sans rendre un hommage particulièrement chaleureux à Antoinette ABADIE. Nous sommes encore nombreux à nous souvenir du rôle actif et efficace qu'elle joua ici même, pendant plus de deux ans comme secrétaire du Comité du Millénaire. S'il était parmi nous, le Père RIQUET dirait beaucoup mieux que moi tout ce que fit pour le succès de ces manifestations celle qui était encore M^{lle} JOLIET : avec son sourire et son dynamisme habituels, elle sut résoudre beaucoup de problèmes que certains croyaient insolubles.

Depuis 1968, Antoinette a assuré avec dévouement et ponctualité le secrétariat de notre Association, ce qui je puis vous l'assurer n'est pas chose aisée.

Je veux lui redire publiquement, avec notre amitié, notre très profonde reconnaissance.

J'associe à ces remerciements Madame et Mademoiselle LAPADU qui l'ont aidée pour beaucoup de tâches matérielles indispensables.

Les plus anciens de nos adhérents n'ont certainement pas oublié la communication pleine de finesse et d'humour faite, en cette salle de Belle-Chaise, où nous nous trouvons — le 10 septembre 1962 — par l'un de nos plus fidèles adhérents de l'époque, M. Marius DUJARDIN sur « Le voyage de Victor Hugo au Mont-Saint-Michel ». Étant donné que, partout, l'on célèbre le 100^e anniversaire de la mort du poète, nous avons pensé que nos adhérents seraient intéressés par un nouveau rappel de ses impressions sur le Mont : c'est ce que va faire tout à l'heure, avec le talent et l'érudition qu'on lui connaît, notre collègue Henry DECAËNS.

Vous seriez surpris si, préalablement, nous n'évoquions pas, une fois de plus, les problèmes que pose le rétablissement de l'environnement maritime du Mont.

Vous savez que l'arasement partiel de la digue de Roche-Thorin a été terminé il y a plus d'un an : cette opération a-t-elle déjà eu des résultats, si oui, lesquels ?

Où en sont les études et projets concernant l'aménagement de l'estuaire du Couesnon ? Qu'en est-il des autres opérations proposées par le laboratoire central d'hydraulique de France ?

Telles sont les questions que nous sommes, les uns et les autres, en droit de nous poser.

Pour y répondre, j'ai fait appel à M. Jean DOUCIER dont nous connaissons tous le dévouement et la compétence : c'est lui qui a la responsabilité de l'ensemble du programme technique prévu pour le désensablement du Mont : mieux que quiconque et parce qu'il est l'un des seuls à connaître l'ensemble du problème, il nous fera le point sur cette question qui nous préoccupe plus que toutes autres. Je lui donnerai la parole dès la fin de mon intervention.

Mais je veux rappeler, une fois de plus, que le maintien de l'environnement maritime du Mont est notre objectif prioritaire (il figure dans le premier article de nos statuts). Nous n'avons jamais cessé d'intervenir pour qu'il soit atteint. Il ne faut pas oublier que c'est notre Association, et elle seule, qui il y a près de 20 ans est intervenue auprès des Pouvoirs Publics pour que soient entreprises les études permettant d'aboutir au but recherché.

J'ajoute que nous ne cesserons pas d'agir, par les moyens et les procédures qui nous sembleront opportuns, pour que soient menés à bien dans leur totalité les travaux préconisés par le Laboratoire de Maison-Alfort, auquel nous faisons une entière confiance, car, profanes en la matière, nous considérons que nous n'avons pas à conseiller, voire à nous substituer à des techniciens dont personne ne saurait contester la valeur.

Il m'est agréable, pour en terminer sur ce point, de saluer l'œuvre accomplie quasi quotidiennement, par la Fondation de la Nature et de l'Environnement, animée par M. Pierre RACINE : vente d'affiches, de tableaux, opérations publicitaires organisées avec le concours d'entreprises industrielles ont déjà drainé des fonds dont l'importance, non négligeable, permettra de financer pour une part les travaux prévus.

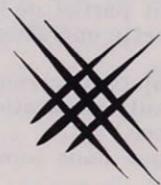
J'ajoute que nous devons remercier la Caisse Nationale des Monuments historiques qui a accepté de majorer d'un franc chaque ticket d'entrée à l'Abbaye, au profit du désensablement du Mont.

Avant de terminer, je voudrais encore vous signaler, mais beaucoup d'entre vous le savent déjà, qu'Henry DECAËNS vient de faire paraître un ouvrage très documenté et magnifiquement illustré sur « Le Mont-St-Michel à la belle époque » : il nous permet de constater et d'apprécier tout ce qu'ont fait dans le monument et dans l'agglomération du Mont, les Services des Monuments historiques depuis qu'en 1872 ils ont été chargés de la restauration et de l'entretien de l'ensemble.

Nous vous avons annoncé, que cette après-midi, une visite serait organisée à votre intention des parties du Mont non incluses dans les circuits habituels proposés aux visiteurs sous la conduite de M. LABLAUDE — architecte en chef du Mont — et de M. Nicolas SIMONNET — conservateur de l'Abbaye.

Retenu par ailleurs, M. LABLAUDE n'a pu se joindre à nous. La visite prévue aura donc lieu guidée par M. SIMONNET et notre collègue Henry DECAËNS.

Je les remercie tous les deux de bien vouloir nous apporter, en cette circonstance, leur concours bénévole.



Intervention

du Président JOZEAU-MARIGNÉ

J'aurais été ravi que notre ami, Monsieur DOULCIER, soit déjà là pour pouvoir communier avec vous, dans votre amour du Mont, et également répondre à toutes les questions qui fusent dans les esprits, au point qu'elles « bouillonnent ».

Il faut éviter qu'à ce sujet on ne reprenne le propos magnifique sans doute mais inquiétant de Victor Hugo, rapporté par M. DECAËNS de manière que l'on ne soit pas « enlisé ».

Je voudrais tout d'abord vous remercier, cher Président, et remercier le Conseil et toute votre Association, de m'avoir demandé d'être des vôtres, aujourd'hui, en cette vigile de la saint Michel. Demain, c'est le 29 septembre qui marque une date dans cette région, dans ce département et au Mont. C'est le moment de l'équinoxe.

C'est le moment où la vie se partage. C'est le moment où tout le monde célèbre saint Michel, vers lequel vont toutes nos pensées.

Tout à l'heure vous avez tenu dans votre propos à remercier Madame Antoinette ABADIE, (on l'appelle « Antoinette »), qui a été, depuis 1965, l'élément agissant de notre Association. Je voudrais joindre mes propos et ma gratitude à celles de tous et remarquer qu'elle s'est mise au dernier rang pour faire le serre-file.

Je me rappelle le temps où le 1^{er} juin 1940, j'embarquais sur les plages de Dunkerque et je faisais le serre-file. C'est une place qui n'est pas toujours facile, mais c'est une place qui permet de retenir ceux qui se sont un peu découragés, ceux qui se sentaient un peu la volonté d'aller de droite et de gauche : elle est là pour dire « nous faisons une unité » !

L'unité — vous le savez tous — c'est la pensée de ce Département.

Et c'est ainsi que je suis heureux de rappeler tout ce qui a pu être fait.

Vous me permettrez d'évoquer quelques instants ce qui a été considérable dans ces dernières années ; et je ne sais pas comment Victor Hugo aurait pu interpréter, s'il avait vécu, les temps de 1965.

Victor Hugo avait certainement une bonne mémoire ; mais il avait aussi une imagination assez fertile, et nous pouvons l'admirer, notamment, dans la description de l'enlèvement, même si certains l'ont perdu de vue...

Ce texte, il faudrait qu'il soit dans nos papiers pour que nous mesurions ce qu'est notre vie et de voir comment, peut-être, nous avons l'obligation de mettre tout en œuvre pour ne pas être enlisés par notre environnement de chaque jour, et même dans notre vie spirituelle tout court.

Mais, je veux revenir à 1965 et rappeler qu'à ce moment-là, nous avons vécu des heures remarquables.

Je me permettrai d'évoquer, avec le Père de SENNEVILLE, certaines heures coutançaises. C'était un moment qui pour nous était considérable.

Nous pouvons avoir l'état d'âme d'hommes qui admirent la beauté de la nature et j'ajouterai aussi, la beauté de ce qu'au travers des siècles l'homme a pu faire.

Nous avons du mal à concevoir, quand trop souvent nous avons l'esprit critique ou l'esprit diviseur, tout ce qui a été fait par ces mains d'ouvriers, d'artisans, d'architectes, de créateurs, de décideurs pour élever ces colonnes, pour élever ce temple, et ainsi de faire une maison dont la beauté remarquable n'était qu'à l'image de tout ce que nous devons au Seigneur.

C'est un exemple que nous devons suivre !

En face de ces murs, en face de ces piliers, en face de la science qui a pu établir un tel lieu en un tel endroit, nous devons nous rappeler les générations qui se sont succédées pour nous laisser ce qui est un véritable patrimoine national.

Les épreuves n'ont pas manqué : vous avez rappelé les incendies qui ont eu lieu et encore certaines pierres en ont gardé la trace.

Quand on a voulu rendre hommage au Mont-Saint-Michel, il y avait une pensée, profonde, car un corps n'est bien vivant que s'il a une âme. C'était ainsi que la pensée de ceux qui avaient les responsabilités à cette époque-là a permis de tout mettre en œuvre pour faire qu'il retrouve une âme et il y a eu ces heures qui ont été vraiment difficiles, avant qu'un Père de SENNEVILLE vienne ici et fasse qu'à travers les décennies et les siècles, le Mont retrouve une âme !

Et c'est ainsi que nous avons lutté, car je n'oublie pas que nous avons eu avec le directeur de l'Architecture de l'époque, Monsieur Max QUERRIEN, quelques propos difficiles.

Nous sommes arrivés à un résultat : tout a commencé en cette journée magnifique où les moines venant de toutes les abbayes bénédictines, et spécialement du Bec Hellouin et de Saint-Wandrille, ont fait une sainte cohorte s'arrêtant comme à des reposoirs, au cours d'une procession dans des villes qui préludent au Mont-Saint-Michel. Je vois à Avranches le cortège s'arrêtant le long de la rue et traversant la place pour monter à la mairie, avant de prendre le chemin de Saint-Gervais où, le soir, nous avons chanté un office du soir qui résonne encore dans les oreilles de ce « Sud-Manche ».

Rappelons aussi qu'avec le Président POMPIDOU, aux côtés du Cardinal MARTIN, métropolitain de Rouen, primat de Normandie, il y a eu « union ». A partir de ce moment, le Mont-Saint-Michel a repris dans toute notre région, dans toute la France, un nouvel aspect que je veux célébrer en cette journée.

Madame ANTOINETTE a su prendre un bâton de pèlerin et faire en sorte que la ville entreprenne une nouvelle action.

Le Mont-Saint-Michel est un patrimoine national, international et — on l'a dit, mondial —. C'est un haut lieu où il faut savoir se concilier la vie des présents, ceux qui y sont chaque jour et pas seulement, ceux qui, comme Victor Hugo, y passent quatre heures.

Le Mont-Saint-Michel était pour Victor Hugo une horreur, à cause des ouragans et la mer qui se brisait tout autour.

Et maintenant, nous sommes en train de lutter contre l'opposé de ce que pensait le grand Poète, c'est-à-dire la terre.

Voilà comment, alors que les hommes essaient de lutter, il apparaît que, par la voie du Seigneur, de la Nature, il y a des choses qui nous dominent de beaucoup et nous essayons tout simplement, les uns et les autres, de réagir avec une volonté commune.

Le Mont doit être pour tous, dans les temps présents, un lieu d'union, un lieu de réunion et de culte de la beauté, et non pas un lieu de divisions.

La culture permet de voir la limite de nos possibilités, d'essayer, et de rechercher où et comment nous pouvons trouver ce que nous ne savons pas.

C'est ainsi que nous sommes en train de faire se concilier la vie des Montois, celle des régions du Sud-Manche avec les possibilités de laisser au Mont son caractère d'insularité bien nécessaire et que va vous évoquer Monsieur DOULCIER, que je suis heureux de saluer.

Nous avons remarqué et vu tout ce qui a été fait : Comment d'aucuns peuvent-ils dire : « il faut faire ceci et pas cela » ?

A un moment donné, on oppose les moyens techniques aux moyens financiers. Aux autres, le contraire.

Qu'avons-nous à faire ?

D'abord, notre acte de repentance de ne pas savoir nous adresser à des personnes de la qualité de Monsieur DOULCIER ou de Yves-Marie FROIDEVAUX qui a eu un rôle considérable dans cette « maison ».

Nous avons à rechercher et à réaliser ce que Monsieur DOULCIER va nous proposer.

Il faut d'abord deux choses :

Nous avons un esprit d'unité : se réunissent ici tous ceux qui ont le culte du beau, le culte du passé, ceux qui veulent ne pas opposer le passé à l'avenir. Mais, forts de la tradition du passé, conscients du présent, ils veulent préparer l'avenir : suivre les conseils des techniciens compétents.

Sur le plan financier, nous devons trouver les responsables des moyens (et pas seulement par des appels au secours).

L'État et le Département ont pris conscience de leurs obligations. Nous vivons une décentralisation qui a ses limites.

Sur ma proposition, le département de la Manche a ouvert une ligne dans son budget et voté des fonds à sa mesure. Nous savons que les premiers travaux ont été de l'ordre de 16 millions de francs et le financement a été trouvé.

Nous engagerons de nouveaux travaux, lorsque les techniciens nous auront dit : voilà ce que nous croyons être le meilleur !

Nous trouverons des moyens car nous sommes responsables d'une région de France, que nous devons faire vivre, parce que c'est un héritage qui entraîne pour nous des obligations que nous devons tenir à l'égard de la Nation et du Monde.

Intervention de M. Jean DOULCIER

sur l'action qui est entreprise dans la Baie du MONT-SAINT-MICHEL

Vous savez que deux prémisses ont toujours été constantes dans l'étude entreprise :

— La première : ne jamais remettre en question les terrains agricoles cadastrés, propriétés privées et exploitées.

— Que l'accès au Mont ne soit pas de qualité inférieure à ce qu'il est aujourd'hui.

Il est maintenant, je crois, totalement admis par tous les hommes de l'Art que la cause principale de l'ensablement de la baie est la non remontée des eaux de mer dans le lit des fleuves.

Tout a été endigué partout. Le flot de la mer arrive, turbulent, (presque un mascaret) très chargé de sédiments. A l'étale de la haute mer, il bute partout sur toutes les digues (hormis vers la Sée et la Sélune). Tous les sédiments se déposent et restent dans la baie.

Ce résultat de l'étude maritime peut être considéré comme une donnée de base pour tout ce qui reste à faire.

Il reste à admettre de l'eau de mer dans le lit des fleuves afin de la laisser s'écouler avec un courant violent capable de ramener la vie. Pendant un temps court, de l'ordre de 1/4 heure, au droit de Tombelaine, le débit de la Sée et de la Sélune est de l'ordre de celui de la Volga (à Volgograd).

Toutes les autres rivières sont fermées ! Reste le Couesnon et à l'Est du Mont, il reste à reconstituer des rivières puisqu'il n'est pas question de réinonder les terrains agricoles de la vallée de la Guintre.

Le Couesnon a toujours son lit canalisé, il y a un siècle — ce n'est pas le lit d'origine — qui est capable d'accueillir environ un million et demi de m³ d'eau. Ce n'est pas malheureusement le Couesnon qui peut fournir cela : c'est la mer !

Notre préoccupation d'aujourd'hui est d'admettre les eaux de mer dans le lit du Couesnon : les plus hautes marées montent au niveau 8 MGF. Les polders sont sensiblement au niveau 6,5 : il y aura donc pendant quelques heures une certaine pression d'eau saumâtre vers la nappe phréatique et les terres agricoles.

Si l'on maintenait, plusieurs jours durant, les eaux de mer au niveau 8 dans le lit du Couesnon, inévitablement la nappe phréatique des polders deviendrait saumâtre.

Heureusement, dans le processus qui admet les eaux de mer, elles restent dans le lit du Couesnon environ 3 à 4 heures — niveau 8 — la nappe phréatique étant au niveau 6 1/2.

Le cycle des marées est à peu près de 12 heures. Pendant 6 à 8 heures, la nappe phréatique étant au niveau 6 1/2, l'eau dans le Couesnon sera redescendue au niveau 4.

Vous voyez comment se situe le phénomène physique du risque de pollution de la nappe par les eaux marines. Pendant 4 heures (aux plus hautes marées) 1 m 50 d'eau aurait tendance à faire affluer le sel vers la nappe phréatique.

Pendant 6 à 8 heures au contraire la nappe phréatique tendrait à se déverser dans le Couesnon, lorsqu'il est bas.

C'est ce phénomène qui est étudié afin de pouvoir affirmer des faits techniquement valables en face du souci des cultivateurs de la région de ne pas voir la valeur agricole de leur terrain perturbée.

Les conclusions provisoires sont optimistes (mais il faut mesurer la nappe pendant des cycles d'un an) : l'écoulement de la nappe phréatique — vers le Couesnon — pendant environ 6 heures, fera que le sel ne dépassera pas l'épaisseur de la digue, mais cela a besoin d'être confirmé !

L'autre préoccupation est le drainage des polders.

Un polder fonctionne avec de grands fossés qui recueillent les eaux normalement. Ces eaux s'écoulent vers la mer à marée basse.

Il faut donc une certaine capacité de stockage de ces eaux pendant le temps où la mer est à un niveau plus élevé que celui ne permettant pas l'écoulement. Actuellement, il semblerait qu'il n'y ait pas de crainte (sauf peut-être à Moidrey, en amont de Beauvoir).

Il existe une solution qui consisterait à créer un petit contre canal (côté terre) le long de la digue du Couesnon recueillant toutes les eaux douces, afin que ce collecteur latéral permette d'accueillir les eaux de drainage des terres pendant que la mer serait à un niveau trop élevé pour qu'elles puissent s'écouler.

C'est une question beaucoup plus facile à résoudre que celle de la salinité éventuelle vers la nappe phréatique.

Cela ne peut pas aller aussi vite que ce que nous souhaiterions ! Mais des études d'impact sont nécessaires pour ce type de travaux, sans oublier l'accord de toutes les parties et surtout les habitants qui vivent sur et de ces terrains.

Il faut que ces études soient conduites en parallèle afin de réduire le temps d'attente même si l'étude d'implantation des barrages doit être revue en entraînant des modifications sur les autres résultats.

Sur le plan de l'hydraulique : nous étudions la recherche du meilleur rapport entre le coût des réalisations et leurs résultats.

Ce système complet comprend deux barrages : un à la Caserne et un autre plus en amont destiné à protéger Pontorson contre l'arrivée des eaux de mer à un niveau trop élevé.

Il est, bien entendu, impossible d'envisager l'augmentation du risque d'inondation par rapport à ce qu'il est actuellement.

Lorsque le débit du Couesnon sera relativement faible, que la hauteur de la marée sera importante et que l'eau de mer arrivera au pied de la Caserne, on baissera alors la vanne basse du barrage de la Caserne jusqu'à un niveau de l'ordre de 5, puisqu'il ne faut enliser le Couesnon avec des sédiments.

La marée commencera à monter contre cette vanne, le Couesnon continuant à couler derrière la Caserne en montant très lentement.

Au moment où la mer arrivera au seuil de la vanne basse (eaux à 1,50 m au-dessus du fond), elle se déversera par-dessus la vanne dans le Couesnon.

Dès que l'eau de mer arrivera au barrage de protection de Pontorson, on fermera celui-ci. La mer s'élèvera alors dans le bas-Couesnon. Les digues actuelles sont au niveau 8 1/2 et 9. L'inconvénient est que si le barrage de protection de Pontorson empêche les eaux de mer très élevées d'aller inonder la ville, le Couesnon ne pourra pas couler dans l'autre sens (les eaux douces s'accumulant en amont vers Pontorson).

a) si nous mettons le barrage très en amont, nous aurons un bon rendement parce que les eaux de mer vont bien remplir le bief aval jusqu'à un niveau très haut.

Mais si le Couesnon a une crue qui dépasse les 15 m³ seconde, nous n'aurons pas assez de volume en amont de ce barrage pour ne pas inonder Pontorson. L'eau va monter trop vite en amont sur les quais de Pontorson.

b) si nous mettons le barrage de protection très en aval de l'hippodrome : tout va très bien fonctionner en amont, jamais Pontorson ne sera inondé par les eaux du Couesnon mais on aura un rendement désastreux de l'admission des eaux de mer dans à peine la moitié du Couesnon.

Il y a donc un emplacement optimum.

Il semblerait que l'emplacement optimum de ce barrage de protection de Pontorson — pour des raisons hydrauliques — se trouve au voisinage du Village-Vacances Familles, à l'hippodrome.

EN CONCLUSION : nous recherchons la meilleure implantation, le meilleur aménagement de l'espace. Une concertation prochaine est prévue sur place.

C'est le projet d'urbanisme qui fixera l'emplacement le meilleur en fonction des besoins ressentis sur place, même s'il y a un rendement moindre sur le plan de l'hydraulique.

L'étude essaie aussi de donner une idée de la différence hydraulique qui va exister entre la chasse « brutale » et la chasse « douce ». Nous serons peut-être un peu déçus au début des travaux : on ne peut pas rattraper plus d'un siècle en cinq ans avec des moyens très doux !

Lorsqu'on déversera 1 million et demi de m³ dans le Couesnon, il y aura un fonctionnement un peu « brutal », nécessaire pour restaurer la nature (avec des méandres).

Efficacité des travaux de la Roche Thorin

Suivant le modèle maritime réalisé au laboratoire de Maisons-Alfort, au cours de certains essais préalables, un résultat positif était attendu immédiatement ; dans d'autres essais, il fallait attendre 5 ans (voire 9 ans). D'après M. le Directeur de l'Équipement, qui suit les travaux, il apparaît que la situation — au pied de la Roche Thorin — est très encourageante sur le plan de la désagrégation des terres.

Rien ne semble devoir gêner la divagation des rivières ! Rien ne permet d'infirmes les résultats prévus par Maisons-Alfort.

Autres mesures envisagées.

Après les travaux du Couesnon (« Premiers parmi les premiers »), rétablissement (avec des bassins artificiels) de la Guintre et du ruisseau d'Ardevon sur le littoral qui se situe à l'Est par rapport à la Caserne.

Ces bassins auront comme capacité environ un million de m³ ! Hormis les vannes, qui seront visibles, tout le littoral près de ces bassins sera quasi identique au littoral actuel.

A partir de la terrasse de l'ouest de l'Abbaye, l'angle de vision de ces bassins sera de l'ordre de 3 minutes d'angle (3 fois le pouvoir séparateur de l'œil) : il sera donc très difficile de distinguer l'ancien rivage du nouveau !

Le délai technique — tel que le modèle semble l'avoir défini — pour l'action de la marée, à l'Ouest et à l'Est, autour du Mont est de l'ordre de quatre à cinq ans après l'achèvement des travaux.

A l'échelle du millénaire, il se passe des phénomènes marins de très grande envergure.

Nous sommes capables d'envisager l'avenir pour 25 ans d'une façon quasi certaine, pour 50 ans d'une façon extrêmement probable.

Notre ambition actuelle est de restaurer les choses dans l'état où elles seraient normalement si depuis plus d'un siècle rien de fâcheux et d'accélééré n'était intervenu !

Victor Hugo et le Mont-Saint-Michel

par Henry DECAËNS.

Victor Hugo n'est venu qu'une fois au Mont-Saint-Michel, au cours du voyage qu'il a fait en Bretagne et en Normandie durant les mois de juin et juillet 1836. Il était accompagné de Juliette Drouet qui était originaire de Fougères. Il y avait trois ans qu'ils se connaissaient et s'aimaient ; le poète avait trente-quatre ans, Juliette en avait trente et un.

Après avoir passé la nuit du 26 au 27 juin à Pontorson où le poète a dessiné le portail de l'église, ils se sont dirigés vers le Mont-Saint-Michel qu'ils ont quitté le soir même pour Avranches. Victor Hugo n'est donc resté que quelques heures au Mont, mais il en parle longuement dans deux lettres (1). La première, écrite au Mont même, donc le 27 juin 1836, est adressée à Louise Bertin qui composait alors la musique de *La Esmeralda*, un opéra dont le livret a été tiré par Victor Hugo de *Notre-Dame de Paris*. La seconde lettre, écrite le lendemain à Coutances, est adressée à sa femme. Le poète y évoque surtout le site et l'état de l'abbaye.

Le site.

Ce site fantastique, où la terre, le ciel et la mer se confondent, ne pouvait que l'impressionner : *Un lieu bien étrange que ce Mont-Saint-Michel. Autour de nous, partout à perte de vue, l'espace infini, l'horizon bleu de la mer, l'horizon vert de la terre, les nuages, l'air, la liberté, les oiseaux envolés à toutes ailes, les vaisseaux à toutes voiles.*

Il se met à rêver en regardant l'admirable horizon qui entoure le Mont-Saint-Michel de sa circonférence où la mer se soude à la verdure et la verdure aux grèves. Et de s'abandonner aussitôt à l'enthousiasme en usant des comparaisons les plus flatteuses : *A l'extérieur, le Mont [...] apparaît, de huit lieues en terre et de quinze en mer, comme une chose sublime, une pyramide merveilleuse dont chaque assise est un rocher énorme façonné par l'océan [...] et ce bloc monstrueux a pour base, tantôt un désert de sable comme Chéops, tantôt la mer comme le Ténériffe.*

On sait que la baie du Mont est le théâtre des plus fortes marées d'Europe et la mer, en se retirant, laisse à découvert des grèves immenses. Victor Hugo est fasciné par la mer ; de plus, il y avait du vent le jour de sa visite : *Il serait difficile d'écrire d'un lieu plus terrible [...] En ce moment, je suis bloqué par la mer qui entoure le Mont. En hiver, avec les ouragans, les tempêtes et les naufrages, ce doit être horrible. Du reste, c'est admirable.*

L'Abbaye.

Le poète s'émerveille de ce que les hommes du Moyen Age ont construit sur ce rocher sublime, en parfaite harmonie avec la nature : *Ici, il faudrait entasser les superlatifs d'admiration, comme les hommes ont entassé les édifices sur les rochers et comme la nature a entassé les rochers sur les édifices.* Mais il est scandalisé que les hommes de son époque aient transformé l'abbaye en prison : *C'est une dévastation turque. Figure-toi une prison, ce je ne sais quoi de difforme et de fétide qu'on appelle une prison, installée dans cette magnifique enveloppe du prêtre et du chevalier au quatorzième siècle. Un crapaud dans un reliquaire. Quand donc comprendra-t-on en France la sainteté des monuments ?*

L'abbaye servait en effet de prison depuis 1793 pour les détenus politiques et, à partir de 1811, surtout pour les détenus de droit commun. Des ateliers avaient été aménagés dans les différentes salles pour procurer du travail aux prisonniers qui ont été jusqu'à sept à huit cents. Des cachots, appelés « les loges », avaient même été installés vers 1830 sur la galerie septentrionale du cloître ; ces constructions inesthétiques qui surchargeaient dangereusement cette galerie ont été supprimées vers 1860.

En 1818, faute d'entretien, l'hôtellerie construite par l'abbé Robert de Torigni s'était effondrée. Deux ans avant la visite de Victor Hugo, le 22 octobre 1834, un incendie s'était déclaré dans l'église abbatiale. Le sinistre avait été très grave car l'Administration pénitentiaire avait divisé la nef par deux planchers pour y installer une fabrique de chapeaux de paille. La violence du feu avait été telle qu'il fallut en 1838 reconstruire un pilier de la nef ; un second pilier dut être repris en 1860 et, malgré les importantes restaurations du début de notre siècle, certaines pierres gardent encore aujourd'hui la marque du feu.

Le monument n'était donc pas en très bon état en 1836 et Victor Hugo est excédé de constater que dans l'abbaye : *tout est bruit de verrous, bruit de métiers, des ombres qui gardent des ombres qui travaillent [...] des spectres en guenilles qui se meuvent dans des pénombres blafardes sous les vieux arceaux des moines, l'admirable salle des chevaliers devenue atelier [...], la nef romane changée en réfectoire infect, le charmant cloître à ogives si délicates transformé en promenoir sordide, partout l'art du quinzième siècle insulté par l'eustache sauvage du voleur, partout la double dégradation de l'homme et du monument, combinées ensemble et se multipliant l'une par l'autre. Voilà le Mont-Saint-Michel maintenant.*

Lui qui aimait la liberté et qui avait horreur des prisons comprend mal qu'on ait choisi un endroit si beau, un joyau de l'architecture médiévale pour y installer une prison : *Jamais je n'ai senti plus vivement qu'ici les cruelles antithèses que l'homme fait quelquefois avec la nature. Ce haut habitacle sculpté par le Moyen Age n'est plus qu'un sinistre amas de cachots, de tours et de rochers.*

Pour achever de profaner le monument et de mettre Victor Hugo en colère, au faite de la pyramide, à la place où resplendissait la statue colossale dorée de l'Archange, on voit se tourmenter quatre bâtons noirs. On avait en effet installé en 1796 sur la plate-forme couronnant la tour de l'église, à la base de la flèche actuelle qui n'a été construite qu'en 1895-1897, un relais de la ligne de télégraphe Chappe reliant Paris à Brest. Il n'est pas certain qu'il y ait eu auparavant une statue de saint Michel à cet emplacement, mais le poète enrage de voir cette machine, fort laide à son goût, apportant le misérable tortillement des affaires de ce monde. Les quatre bâtons noirs, ce sont les pièces de bois qui permettaient de transmettre les signaux ; elles étaient manœuvrées par des ficelles et des poulies qui articulaient un cri aigre. Lors de la visite de Victor Hugo, le télégraphe fonctionnait ; il était en effet en train de transmettre la nouvelle de l'attentat d'Alibaud contre Louis-Philippe, le 25 juin précédent.

Victor Hugo est tout de même monté sur la plate-forme pour admirer le site, au risque d'être précipité dans le vide par les antennes du télégraphe dont il a réussi à oublier durant quelques instants les contorsions grotesques.

Et le poète de conclure : *Il n'y a plus de prisonniers politiques maintenant au Mont-Saint-Michel. Quand n'y aura-t-il plus de prisonniers du tout !* Il est vrai que l'Administration n'a pas envoyé de prisonniers politiques au Mont en 1836 et 1837. Mais de 1838 à 1844, l'abbaye a de nouveau servi de prison politique. Auguste Blanqui, Armand Barbès, Martin-Bernard et d'autres insurgés de la Monarchie de Juillet y ont alors vécu une dure captivité. Quant aux détenus de droit commun, ils n'ont quitté les lieux qu'en 1863.

Le village et les Montois.

C'est en définitive une vision désolée que Victor Hugo a emportée du Mont. Obsédé par la présence des prisonniers et par l'état de délabrement des lieux, il en oublie de donner une description précise de l'abbaye. Il est également muet sur la rue du village qui offrait pourtant un certain nombre de maisons pittoresques.

En revanche, il se plaint de la saleté de l'auberge qu'il a fréquentée : *[...] comme on est sur la lisière de la Bretagne et de la Normandie, la malpro-*

preté y est horrible, composée qu'elle est de la crasse normande et de la saleté bretonne qui se superposent à ce précieux point d'intersection. De plus, une vieille aubergiste bistre appelée M^{me} Laloï a trouvé moyen de lui faire manger du poisson pourri au milieu de la mer ! Viollet-le-Duc qui, l'année précédente, avait séjourné une dizaine de jours dans la même auberge était sans doute moins difficile car il ne s'en plaint pas.

Il n'y avait alors que deux hôtels au Mont et M^{me} Laloï devait tenir l'hôtel Saint-Michel-Tête-d'Or. Victor Hugo rapporte en effet que de son auberge, il voyait *une mauvaise statue de plâtre juchée dans une charmante niche à trèfles du quinzième siècle*. A n'en pas douter, le poète évoque la porte du Roi dont une niche est effectivement décorée d'une Vierge en plâtre. L'hôtel Saint-Michel a été tenu ultérieurement par M^{me} Poulard ; il a été détruit en 1906 et son emplacement est occupé aujourd'hui par le bureau de poste.

Victor Hugo n'est pas moins sévère pour les autres Montois : *C'est un village immonde où l'on ne rencontre que des paysans sournois, des soldats ennuyés et un aumônier tel quel*. La population du village se composait alors des gardiens de la prison, de quelques commerçants et de pêcheurs. La paroisse était desservie par un curé ; la prison avait aussi un aumônier qui, de 1833 à 1862, a été l'abbé Lecourt. Celui-ci avait été charpentier avant d'accéder au sacerdoce. Durant son ministère au service des détenus, l'Administration a utilisé ses compétences en lui confiant quelques travaux de restauration. Le jugement que Victor Hugo porte sur lui est donc injuste ; d'ailleurs, Viollet-le-Duc qui l'a rencontré en 1835 considérait que c'était un *brave homme*. Et lors d'une excursion organisée au Mont en mai 1839 par la Société pour la conservation des monuments et par l'Association normande, Arcisse de Caumont a tenu à récompenser ses *habiles et consciencieux travaux* en lui décernant une médaille (2).

Le Mont-Saint-Michel dans l'œuvre de Victor Hugo.

Victor Hugo n'a jamais oublié sa brève visite du Mont dont il parle à plusieurs reprises dans son œuvre. Dans *Près d'Avranches*, un poème écrit en mai 1843, il compare à nouveau le Mont aux pyramides de Gizeh : *Saint-Michel surgissait, seul sur les flots amers, Chéops de l'Occident, pyramide des mers* (3).

On retrouve le même rapprochement dans *Quatre-vingt-treize*, roman publié en 1874 : *Derrière lui se dressait, énorme triangle noir, avec sa tiare de cathédrale et sa cuirasse de forteresse, avec ses grosses tours du levant, l'une ronde, l'autre carrée, qui aident la montagne à porter le poids de l'église et du village, le Mont-Saint-Michel, qui est à l'océan ce que Chéops est au désert* (4). Le héros du roman, le marquis de Lantenac, monte en haut d'une dune pour s'orienter et il découvre les clochers des églises de la région du Mont : ceux de Cormeray, Bager-Pican, Tanis, Courtils, Précey, Crollon, La Croix-Avranchin, Raz-sur-Couesnon [Roz-sur-Couesnon], Mordrey [Moidrey], Les Pas et Pontorson. Il n'est pas possible d'apercevoir tant de clochers à la fois de Huisnes-sur-Mer où le romancier place son héros. A-t-il imaginé la topographie de la baie à l'aide d'une carte ? Dans ce cas, il n'aurait pas déformé quelques noms de lieux. Il doit plutôt les avoir cités de mémoire, trente-sept ans après sa visite du Mont, aidé sans doute par Juliette Drouet.

Le poète a également consacré d'inoubliables pages aux sables mouvants dans *les Misérables*. Bien que le lieu de la scène de l'enlèvement ne soit pas nommé, ces pages ont eu un retentissement extraordinaire dans la geste du Mont. On se rappelle qu'après la prise de la barricade, Jean Valjean se sauve par les égouts de Paris en portant Marius sur ses épaules ; alors commence le chapitre *Pour le sable, comme pour la femme, il y a une finesse qui est perfidie : Il arrive parfois, sur de certaines côtes de Bretagne ou d'Ecosse, qu'un homme, un voyageur ou un pêcheur, cheminant à marée basse sur la grève, loin du rivage, s'aperçoit soudainement que depuis plusieurs minutes il marche avec quelque peine [...] Brusquement, il enfonce [...] Il retire ses pieds*

du sable, il retourne en arrière ; il enfonce plus profondément [...] Il appelle, il agite son chapeau ou son mouchoir, le sable le gagne de plus en plus [...] tous les mouvements qu'il fait l'enterrent [...] Le voilà dans le sable jusqu'au ventre ; le sable atteint la poitrine [...] Le sable atteint les épaules, le sable atteint le cou, la face seule est visible maintenant. La bouche crie, le sable l'emplit ; silence. Les yeux regardent encore, le sable les ferme ; nuit [...] (5).

On sait aussi que l'écrivain aimait dessiner. Pendant son voyage de 1836, il était accompagné de Célestin Nanteuil, un jeune artiste qu'il avait connu lors de la bataille d'Hernani. Nanteuil n'est pas allé au Mont avec Victor Hugo et Juliette Drouet. Il les avait quittés à Fougères, quelques jours auparavant ; il les a rejoints à Cherbourg, au début du mois de juillet. A Fougères, l'artiste a confié son carnet de croquis à Victor Hugo qui l'a utilisé pour faire un certain nombre de dessins, mais aucun d'eux ne concerne le Mont. Il ne semble pas que le poète ait eu le temps d'en faire un. La Maison de Victor Hugo, à Paris, possède pourtant deux dessins du Mont qui sont certainement de sa main. Le premier est un tout petit lavis (0,068 × 0,058), non daté, sur lequel le Mont émerge de la ligne horizontale des grèves, à côté d'un grand voilier et au-dessous d'un ciel tourmenté. Le second, réalisé vers 1856, est un lavis bien plus grand (0,128 × 0,108), aussi romantique que le précédent, et sur lequel on peut lire en marge : *La voile fuit, le roc demeure* (6).

L'immensité des grèves où la pyramide merveilleuse trône au milieu d'un écriin de verdure, de sable et d'eau avait laissé à Victor Hugo une impression si forte qu'il se fit un ardent défenseur de l'insularité, après que les Ponts et Chaussées aient construit, entre 1878 et 1880, la digue reliant le Mont au continent. Il rédigea alors une note aussi concise qu'énergique : *Le Mont-Saint-Michel est pour la France ce que la grande pyramide est pour l'Égypte. Il faut le préserver de toute mutilation. Il faut que le Mont-Saint-Michel reste une île. Il faut conserver à tout prix cette double œuvre de la nature et de l'art* (7).

Nous connaissons tous cette note que notre association a fait sienne dès sa création en 1911. Cent ans après la mort du poète, on doit reconnaître que beaucoup d'efforts ont été réalisés pour sauver et mettre en valeur le monument. Mais les travaux de sauvetage du site n'en sont hélas qu'à leurs débuts. Continuons donc à faire pression sur les pouvoirs publics pour que les travaux se poursuivent rapidement et que le vœu de Victor Hugo, que nous partageons tous, ne reste pas lettre morte (8).

(1) Victor Hugo : *Œuvres Complètes*. Édition chronologique publiée sous la direction de Jean Massin, tome 5, p. 1097-1100.

(2) Bulletin monumental, 1839, p. 253.

(3) Victor Hugo, éd. précitée, tome 6, p. 958.

(4) Victor Hugo, éd. précitée, tome 15, p. 323.

(5) Victor Hugo, éd. précitée, tome 11, pp. 894-897.

(6) Jacqueline Lafargue : *Victor Hugo*, dessins et lavis. Paris : Hervas, 1983, p. 78-79.

(7) Victor Hugo, éd. précitée, tome 15, p. 1471.

(8) Sur les relations de Victor Hugo avec le Mont-Saint-Michel, on pourra lire avec profit :

— François Talva : *Victor Hugo au Mont-Saint-Michel*. Bulletin des « Amis du Mont », n° 68 (année 1962), p. 14-21.

— Marius Dujardin : *Le voyage de Victor Hugo au Mont-Saint-Michel*. Bulletin des « Amis du Mont », n° 69 (année 1963), p. 17-28.

— Jacques Vier : *Victor Hugo et le Mont-Saint-Michel*. Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel, tome 2, p. 451-454.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 10 Avril 1986

Le Conseil d'administration s'est réuni le 10 avril 1986, à 17 h 45, à Paris 8^e, 7, rue de la Bienfaisance.

Etaient présents : M. M. REULOS,
Mesdames A. ABADIE - J.C. FOUILLET,
Mademoiselle E. FÉRY,
MM. G. COLMAIRE - H. DECAËNS - P. GEOFFRAY
A. IHOMER - M. OZANNE - G. PITEL - Le R.P. DE
SENNEVILLE.

Etaient excusés : M. J. LE CLERC - M. JOZEAU-MARIGNÉ - l'Abbé
LELEGARD - le R.P. RIQUET.

Au début de la séance, Madame J.C. FOUILLET fait part de l'absence du Président, retenu au chevet de Madame LE CLERC souffrante et prie le Conseil de l'excuser.

I. — *Mise au point d'une liste de personnalités pour le Comité d'honneur.*

Plusieurs propositions concernant des personnalités pouvant être pressenties dans divers milieux ont été faites :

Elles touchent : le monde des Arts et des Lettres, ceux de la vie économique et politique, des personnalités ecclésiastiques, militaires et autres.

Par ailleurs, le Conseil souhaite que des contacts soient pris à ce propos au plan européen voire mondial.

Le projet de lettre à adresser à ces personnalités, élaboré par le Président et M. Gérard COLMAIRE, sera adressé pour avis à chacun des membres du Conseil avant d'être proposé à M. JOZEAU-MARIGNÉ.

II. — *Préparation de la prochaine réunion au Mont-Saint-Michel.*

Il est décidé de la fixer à la date la plus proche de la Saint Michel : — samedi 27 septembre —.

Il serait souhaitable d'inviter pour la présider M. Lucien MUSSET, Professeur d'Histoire de Normandie à l'Université de Caen.

Comme les années précédentes, le Conseil s'efforcera de prévoir des visites de l'Abbaye pour nos membres.

Le déjeuner pourrait être pris à l'hôtel du Mouton Blanc.

III. — *Election d'un vice-président.*

A l'unanimité M. Guy PITEL est élu vice-président de l'Association.

IV. — *Questions diverses.*

Le Bulletin - Publicité.

Des contacts seront pris en vue d'obtenir pour les prochains bulletins des participations publicitaires.

Assemblée générale.

Monsieur Michel REULOS, en qualité de plus ancien vice-président, est chargé de lire le rapport moral préparé par le Président et approuvé par le Conseil.

Assemblée Générale du 10 Avril 1986

RAPPORT MORAL

Votre attachement fidèle au Mont-Saint-Michel, votre désir d'être tenus informés sur ce qui s'y fait, sur l'évolution des problèmes qui s'y posent, sur les soucis et les espoirs de notre Association, vous ont incité à répondre nombreux à notre appel pour cette Assemblée générale statutaire de 1986. Soyez-en profondément remerciés.

Au début de ce rapport, notre premier devoir est de vous tenir informés de la vie de notre groupement et de ce qui se fait au Mont : nous pouvons à ce sujet vous donner de bonnes nouvelles. Nous aurions aimé parler « d'excellentes nouvelles » mais nous ne le pouvons pas. Si grâce au zèle de quelques-uns, nous avons enregistré l'adhésion d'une trentaine de nouveaux membres en 1985, adhésions qui combleront les vides inévitables, notre effectif se situe toujours entre 600 & 800, mais une fois de plus nous devons souligner que de nombreux amis du Mont-St-Michel ne paient leur cotisation qu'une fois tous les deux ou trois ans.

Certains adhérents, qui pourtant se manifestent de temps à autre, voire très souvent, n'ont pas cotisé depuis 1982.

Une Association comme la nôtre, qui ne bénéficie d'aucune subvention, ne peut vivre et agir efficacement que si elle dispose, de la part de ses membres, d'un soutien matériel indispensable : pensez simplement aux frais qu'entraînent le secrétariat, l'édition du bulletin annuel, l'envoi de 3 ou 4 courriers par an à chaque adhérent.

En vous priant de nous excuser d'insister peut-être lourdement sur ce point, nous vous remercions par avance de votre compréhension et non seulement de votre aide personnelle mais des efforts que vous ferez pour nous aider à accroître nos effectifs.

Nous ne serons écoutés et entendus par tous ceux auprès desquels nous devons agir qu'à la condition de représenter une force nombreuse, décidée et efficace : ce résultat c'est de vous qu'il dépend. Il ne suffit pas de dire — comme s'il s'agissait d'un titre honorifique — « je suis membre des Amis du Mont-St-Michel ! ».

Il faut aussi donner la preuve de cette adhésion en participant, par tous les moyens possibles, à la réalisation des objectifs de notre Association.

Nous devons d'abord vous signaler qu'à l'initiative de la Direction régionale des Affaires Culturelles, nous avons été conviés — le 26 octobre dernier à Falaise — aux Assises Régionales du Patrimoine : de nombreux groupements aux objectifs variés y étaient représentés.

Des groupes de travail ayant été constitués, votre Président, hélas seul délégué des Amis du Mont-St-Michel, est intervenu à celui qui s'appelait « Législation & Gestion ». Il s'est trouvé que le rapporteur de ce groupe était M. Nicolas SIMONNET — conservateur du Mont-St-Michel.

Il a été procédé à de nombreux échanges de vues, et ce d'autant plus que les organismes représentés avaient des buts forts différents.

Pour notre part, nous avons insisté sur l'intérêt qu'il y aurait, pour des Associations telles que la nôtre, à bénéficier de contacts fréquents et réguliers avec ceux qui ont en charge l'entretien et la restauration des monuments.

A la suite de cette intervention, nous avons convenu verbalement avec Monsieur le Conservateur de procéder au moins tous les six mois à un échange de vues sur ce qui se passe au Mont. Cela nous permet de vous donner aujourd'hui un certain nombre de renseignements que M. SIMONNET complètera éventuellement puisque nous avons aujourd'hui le plaisir de l'avoir parmi nous.

— Les travaux entrepris depuis plus de deux ans pour améliorer la sécurité incendie dans l'ensemble du monument sont maintenant terminés. Il s'agissait d'opérations compliquées bien que peu visibles (encore qu'elles aient partiellement obstrué pendant de longs mois le grand degré). Leur nécessité était évidente et nous ne pouvons que nous réjouir de les voir menées à bon terme.

— La Caisse Nationale des Monuments Historiques a pris en charge la restauration de la salle des Gardes par laquelle passent tous les visiteurs arrivant à l'Abbaye : les murs ont été décapés, les enduits refaits, l'installation électrique modernisée ; ceci étant, l'entrée dans le monument sera plus accueillante et moins austère.

— L'Administration a estimé opportun de transformer l'ancien dortoir des moines — qui a servi longtemps de sacristie pour l'église abbatiale — en salle d'accueil avec une exposition permanente, ce qui permettra aux visiteurs, avant même de s'engager dans le circuit traditionnel, de se faire une idée de ce qu'est le Mont-St-Michel et de ce qu'ils vont voir.

— Nécessité faisant loi, dans la salle de l'aumônerie le comptoir de vente de la Caisse Nationale des Monuments Historiques a été agrandi et transformé de manière à mieux répondre aux demandes des touristes.

— L'ancienne infirmerie est en cours de transformation car elle doit accueillir en session de formation les futurs guides des Monuments Historiques de France.

Si nous quittons le monument proprement dit, nous devons vous donner les informations suivantes :

— L'État s'est rendu propriétaire du Châlet Sainte-Catherine (plus connu comme propriété Poulard) et du jardin qui l'entoure, ce qui évitera toute modification intempestive du site.

— L'État qui était propriétaire de l'hôtel Saint-Pierre — à l'entrée du Mont — a cédé cet immeuble à ceux qui en étaient locataires en exigeant que la restauration soit faite conformément à ce qu'était cet immeuble suivant la maquette du Mont de 1701. Cette opération a été menée à bien sous l'autorité de Monsieur LABLAUDE architecte en chef du Mont.

Vous pourrez constater, lors de votre prochaine visite, qu'il s'agit d'une parfaite réussite.

Vous êtes certainement soucieux d'avoir des nouvelles sur les travaux en cours pour le désensablement du Mont et le maintien de son environnement maritime. Nous avons pensé que la meilleure façon d'avoir des informations de première main était de faire appel une nouvelle fois à M. Jean DOULCIER qui, vous le savez, assure pour le compte de l'État — maître d'ouvrage — la direction de ces travaux : nous l'entendrons tout à l'heure avec plaisir et le remercions, par avance, de son intervention.

A propos du désensablement, nous devons saluer les efforts multiples de la Fondation de la Nature et de l'Environnement, sous l'impulsion de M. Pierre RACINE.

Nous avons constaté avec plaisir que la Caisse Nationale des Monuments Historiques a majoré de 1 F le prix de chaque ticket d'entrée à l'Abbaye en faveur du désensablement : un franc c'est peu, mais nous ne devons pas oublier que le monument accueille — chaque année — plus de 500 000 visiteurs payants ; les petits ruisseaux font les grandes rivières.

Vous avez pu lire dans la presse nationale et régionale que la Fondation de la Nature et de l'Environnement a passé un accord avec l'Association des Maires de France pour que soit mis en vente, dans toutes les mairies au prix de 5 F, un autocollant « S.O.S. Mont-St-Michel ».

Peut-être sommes-nous mal informés mais nous sommes navrés de constater que, même dans le département de la Manche, personne ou presque ne semble s'être procuré cet autocollant et qu'à l'exception de deux celles d'Agon Coutainville et de Pirou, aucune mairie n'en a signalé la mise en vente. Nous vous incitons vivement à réclamer cette vignette auprès de vos municipalités.

Vous vous souvenez certainement de la décision que nous avons prise — il y a deux ans — d'instituer un comité d'honneur et de patronage : il ne s'agissait d'ailleurs que d'une « résurrection » car un tel comité a jadis existé dans notre Association.

Monsieur le Haut-Commissaire JOZEAU-MARIGNÉ — président du Conseil général de la Manche — a accepté de le présider.

Nous vous avons demandé de nous signaler les noms et coordonnées de personnalités qui à votre avis pourraient être sollicitées pour faire partie de ce comité : nous sommes quelque peu navrés de n'avoir pratiquement reçu aucune suggestion à ce sujet et nous en sommes surpris. Nous nous permettons de vous renouveler notre appel avec beaucoup d'insistance.

Un nombre important d'Amis du Mont résident et sont électeurs dans le département de la Manche. Surpris qu'aucun candidat à la députation dans ce département, quelle que soit son appartenance, n'ait jugé bon d'évoquer dans ses déclarations les problèmes qui se posent au Mont-St-Michel, problèmes qui sont quand même d'une importance certaine pour le département, nous avons questionné des responsables nationaux de partis politiques.

Nous voulons, en terminant, vous donner lecture d'une réponse que nous avons reçue (cf. lettre).

Nous voulons espérer que le signataire de ce courrier tiendra ses promesses, puisqu'il s'agit de Monsieur François LÉOTARD — nouveau ministre de la Culture et donc notre ministre.

Paris, le 11 mars 1986

Le Secrétaire général.

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me faire part de l'action que vous menez à la tête de l'association des « Amis du Mont-St-Michel » et me sensibiliser aux questions importantes qui se posent aujourd'hui pour la sauvegarde de ce site.

Il est bien évident que je ne puis vous apporter dans l'immédiat les assurances que vous me demandez. Toutefois je tiens à vous affirmer que je suis bien conscient de l'importance du problème que vous évoquez et qu'effectivement il conviendra de donner une suite aux opérations qui ont été engagées pour mener à bien le désensablement de ce site que le monde entier nous envie.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

François LÉOTARD.

Monsieur le Président de l'Association
des « Amis du Mont-Saint-Michel »
10, rue Saint-Évremond
50200 Coutances

RAPPORT FINANCIER

RAPPEL : Situation au 31.12.84

. Banque	11 390,11 F
. C.C.P.	3 074,55
. Caisse d'Épargne	13 745,54
Total	28 210,20

Portefeuille.

. 30 Emprunt National 10,30 % 1975 au cours de 1 020,59	30 617,70
. 3 Obligations N S M au cours de 14 196,36	42 589,08
Total	73 206,78
Total général	101 416,98

SITUATION AU 31 DECEMBRE 1985.

. Banque	22 502,48 F
. C.C.P.	4 393,35
. Caisse d'Épargne	6 930,26
Total	33 826,09

Portefeuille.

. 20 Emprunt National 10,30 % 1975 au cours de 1 043,85	20 877,00
. 4 Obligations N S M au cours de 14 615,92	58 463,68
Total	79 340,68
Total général	113 166,77 F

Augmentation du montant du solde créditeur à fin 1985 par rapport à celui de la fin 1984 11 749,79 F

— DEPENSES.

. Impression du bulletin	12 534,93 F
. Frais de fonctionnement : courrier, circulaires, envoi du bulletin etc...	5 729,68
. Frais de réunion à Paris et au Mont	2 272,00
. Divers : droits de garde, boîte postale, réexpédition du courrier, tenue du compte C.C.P.	520,85
. Participation aux travaux dans l'Abbaye	2 000,00
Total	23 057,46

— RECETTES.

. Cotisations	18 400,00 F
. Intérêts du portefeuille	10 367,25
. Vente de gravures et bulletins	6 040,00
Total	34 807,25

— BALANCE.

. Recettes	34 807,25
. Dépenses	23 057,46
Augmentation du solde créditeur	11 749,79 F

COMMENTAIRES

PORTEFEUILLE.

10 Emprunt National 10,30 % 1975 ont été amortis ; ils ont été remplacés par l'achat d'une obligation N S M : nous en avons quatre dans notre portefeuille. Étant donné le montant de notre solde créditeur en banque (22 502,48 F), nous avons procédé à l'achat d'une cinquième obligation N S M début 1986.

DEPENSES.

Elles ont été inférieures de 4 000 F à celles de 1984.

Cela provient de la différence des frais d'impression du bulletin entre 1984 et 1985 (près de 1 800 F), des frais de réunion (2 272 F contre 6 874 F). D'autre part, les frais de fonctionnement restent très modérés.

Et nous avons pu participer à des travaux permettant de canaliser le flot des visiteurs dans l'Église abbatiale (2 000 F).

RECETTES.

Le montant des cotisations est en légère augmentation ; il est passé de 15 650 à 18 400 F. Les ventes de gravures et de bulletins se maintiennent au même bon niveau.

SOLDE CREDITEUR.

Grâce à l'augmentation des cotisations et de la valeur de notre portefeuille, d'une part, et grâce à la diminution des dépenses, d'autre part, notre solde créditeur augmente, nous vous le rappelons, de 11 749,79 F.

ATTESTATION DE VERSEMENT DE COTISATION à une association reconnue d'utilité publique en vue d'une réduction du revenu imposable. En 1985, nous avons adressé quelques attestations aux membres qui nous l'ont demandé.

Pour 1986, nous demandons à nos Amis qui désirent recevoir une telle attestation de nous adresser, avec leur cotisation, une enveloppe timbrée à leur adresse, et nous les en remercions par avance.

Nous vous rappelons que notre Association est reconnue d'utilité publique, et qu'en conséquence vous pouvez déduire jusqu'à 5 % de votre revenu pour les cotisations généreuses que vous nous adresserez, lesquelles, en définitive, vous coûteront peu de chose !...

EN RÉSUMÉ.

La situation financière de notre Association est raisonnablement satisfaisante. Néanmoins, il est souhaitable que nos adhérents s'acquittent régulièrement de leur cotisation. En effet, nous constatons que certains ne la règlent qu'une fois tous les trois ans, voire moins souvent.

Enfin, nous souhaiterions vivement que le nombre de nos membres continue à progresser.

Le rapport moral et le rapport financier ont été approuvés à l'unanimité par l'Assemblée générale.

EDOUARD CORROYER

ET LE MONT-SAINT-MICHEL

par Henry DECAËNS.

Après une formation classique à l'École des Beaux-Arts, Édouard Corroyer (1) a exercé la profession d'architecte. Considéré par ses contemporains comme un élève de Viollet-Le-Duc, il a comme son maître construit et restauré un certain nombre d'édifices civils et religieux.

Dès 1862, à l'âge de vingt-sept ans, il remportait le premier prix au concours public de Roanne (Loire) pour la construction d'un hôtel de ville dont l'exécution lui était confiée. Il a ensuite construit les églises de Vougy, de Villers et de Saint-Cyr-les-Vignes (Loire), restauré plusieurs châteaux pour des particuliers et, pour le compte des Monuments Historiques, les églises de Ham, de Nesle et d'Athies (Somme). En 1872, il était chargé de la restauration du Mont-Saint-Michel à laquelle il devait travailler durant seize ans. Pendant ce temps, il a achevé la restauration de la cathédrale de Soissons (Aisne) et, de 1878 à 1882, il a reconstruit le Comptoir d'Escompte à Paris.

Sa carrière a été auréolée de plusieurs distinctions : en 1867, une mention honorable à l'exposition universelle de Paris ; des médailles d'or aux expositions internationales de Rome, Vienne et Amsterdam ; une médaille de première classe au Salon de Paris de 1873 ; une autre médaille en 1878. Il a été lauréat de l'Institut, chevalier de plusieurs ordres étrangers ; promu chevalier de la Légion d'honneur en 1882, il a été élevé au grade d'officier en 1896. Architecte du gouvernement, il a été nommé en 1885 inspecteur général des édifices diocésains. Enfin, pour couronner sa carrière, il a été élu en 1896 membre libre de l'Académie des Beaux-Arts (2).

Parmi ses publications, on doit citer *l'Architecture romane*, *l'Architecture gothique* (3) et surtout plusieurs livres et brochures sur le Mont-Saint-Michel :

— *Description de l'abbaye du Mont-Saint-Michel et de ses abords, précédée d'une notice historique* (4). Ce beau livre, illustré de nombreux dessins et de quelques eaux-fortes de Léon Gaucherel, ami de Viollet-le-Duc, est la première monographie importante sur le Mont.

— *Saint-Michel et le Mont-Saint-Michel*, en collaboration avec Mgr Germain et l'abbé Brin (5).

— *Guide descriptif du Mont-Saint-Michel* (6).

— *Le Mont-Saint-Michel : description sommaire de l'abbaye* (7), qui est un extrait du *Guide descriptif*.

Nommé le 14 mai 1872 architecte du Mont-Saint-Michel, il s'y est tout d'abord enfoncé durant plusieurs mois pour l'étudier. Ses premiers relevés et dessins ont été exposés au Salon de Paris de 1873. Les deux années suivantes, il a poursuivi le même travail qu'il a exposé aux Salons de 1874 et de 1875. Ses relevés et ses plans, qui sont le plus souvent de beaux dessins à l'aquarelle, sont conservés aux Archives des Monuments historiques (8). Ils sont un précieux témoignage de l'état du Mont avant sa restauration ; certains sont des projets de restauration qui n'ont heureusement été réalisés que partiellement. L'architecte avait en effet des projets très ambitieux.

Sans ce travail de réflexion préalable, il ne lui aurait pas été possible de publier dès 1877 sa *Description de l'abbaye du Mont-Saint-Michel et de ses abords*. Cette belle monographie contient tout de même quelques erreurs. On y trouve par exemple des affirmations un peu rapides comme celle-ci : *Il ne subsiste aucun vestige des édifices du VIII^e et du X^e siècle* (9). Corroyer ne s'est donc pas aperçu qu'il y avait encore des vestiges préromans

dans l'abbaye. Comme tous ses contemporains, il a également confondu le réfectoire avec le dortoir, la salle des hôtes avec le réfectoire ; on reviendra plus loin sur ce point. Ces erreurs sont excusables ; il était en effet le premier à se pencher sérieusement sur cet édifice complexe qu'est l'abbaye du Mont-Saint-Michel.

Pour mieux comprendre l'œuvre qu'il a réalisée au Mont, il n'est pas inutile de broser à grands traits son portrait. On sait qu'il était catholique pratiquant ; il était même marguillier de sa paroisse, Saint-Philippe-du-Roule à Paris (10). Si l'on en croit celui qui a prononcé son éloge funèbre à l'Académie des Beaux-Arts, ce n'était pas un homme de compromis : *Son intransigeance irréductible marquait une foi [...] Corroyer apparaissait comme l'abbé laïque de ce couvent réformé. Le Mont tout entier se soumettait à lui, jusqu'au jour où des éléments de division germèrent dans la communauté* (11). Henri Voisin, qui l'a sans doute rencontré au Mont, en donne un portrait encore plus significatif : *Edouard Corroyer n'était pas d'un abord sympathique à tous, bien au contraire. Il était fort distant, hautain même, et très infatué de sa mission. Aussitôt arrivé au Mont, il voulut marquer immédiatement les limites des propriétés de l'Etat ; c'est-à-dire délimiter complètement ce qui lui incombait, et ce qui était bien communal ou bien particulier. Il fit cela sans grâce, sans souplesse, il tailla vigoureusement. Hélas, il était en Normandie et n'avait point l'air de s'en douter ; alors ce furent les querelles de la mitoyenneté, comme on sait les apprécier dans ce pays [...] Et il fallut bien souvent au cours de cette opération de démarquage du cadastre définir le « Dret » oui, le « Dret » au mur, à la porte, à l'escalier [...]* (12).

Corroyer avait donc du caractère, trop peut-être. C'était un homme intransigeant, sans souplesse, dont les convictions étaient bien ancrées et qui devait s'opposer rapidement aux Montois. Avant de parler de ses difficultés avec les habitants du Mont, examinons tout d'abord son œuvre de restaurateur.

LA RESTAURATION DU MONT.

Corroyer ne s'est pas contenté de restaurer l'abbaye ; il s'est également occupé des fortifications du village.

1. — La restauration de l'abbaye (13).

Ayant servi de prison de 1793 à 1863, l'abbaye n'était pas en très bon état. Dès 1873, quelques mois après sa nomination, l'architecte écrivit au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts pour lui signaler les travaux urgents à réaliser (14) : la consolidation de l'angle sud-ouest des bâtiments, la réfection de la plate-forme de l'Ouest et la restauration de l'aire du cloître. Les travaux commencèrent la même année (15), avec l'entreprise Fouché de Paris (16).

La construction d'un contrefort à l'angle sud-ouest des bâtiments.

Il s'agissait d'étayer les ruines de l'hôtellerie de Robert de Torigni, qui s'était effondrée en 1818, et d'empêcher l'écroulement des bâtiments voisins. Pour ce faire, l'architecte monta un contrefort à l'angle sud-ouest des bâtiments avec du granit gris clair provenant de Saint-James, matériau d'une autre couleur que celui qui avait été utilisé jusqu'alors dans l'abbaye. Il voulait sans doute montrer ainsi que c'était un apport du XIX^e siècle, peut-être provisoire puisqu'il projetait de reconstruire l'hôtellerie. Les travaux étaient achevés à la fin de l'année 1874 (17).

Entre-temps, l'abbaye avait été classée au titre des monuments historiques par un décret du 20 avril 1874. Depuis la fermeture de la prison en 1863, l'Administration des domaines faisait exécuter quelques travaux d'entretien par un architecte de Rennes, nommé Gelly, qui venait rarement au Mont où il se faisait représenter par un ouvrier couvreur et des manœuvres (18).

La Commission des Monuments historiques souhaitait qu'il y ait une direction unique des travaux, direction qui, dans son esprit, serait

confiée à Corroyer (19). En affectant l'abbaye au service des Monuments historiques, le décret du 20 avril 1874 a permis de réaliser ce souhait.

En même temps qu'il consolidait les constructions des XI^e et XII^e siècles situées au-dessous de la terrasse du Plomb du Four, reprenant les lézardes et les crevasses des voûtes, Corroyer demanda un crédit annuel de mille deux cents francs pour les travaux d'entretien, notamment pour les couvertures qui avaient été endommagées par de violentes tempêtes (20). Sa demande a été accordée par une décision ministérielle du 5 novembre 1874 (21). Le montant du crédit passera à deux mille francs par an à partir de 1882 (22).

Pour entreprendre ces premiers travaux, l'architecte avait dû élever dès 1873 un échafaudage gigantesque de soixante-deux mètres de hauteur. Mais la foudre tomba sur cet assemblage de pièces de bois le 11 novembre 1875 (23). L'échafaudage ayant été littéralement soulevé, il fallut le reconstruire car il était désormais utilisé pour monter les matériaux de restauration de la terrasse de l'Ouest. Il ne sera supprimé qu'en 1920, après l'achèvement des grands travaux de restauration.

L'étanchéité de la terrasse de l'Ouest.

Là encore, les travaux étaient urgents car le sol de la terrasse, datant de la fin du XVIII^e siècle, laissait s'infiltrer les eaux pluviales dans les salles situées au-dessous.

Les travaux commencèrent en août 1875. Ils ont permis de faire des découvertes intéressantes : les fondations des trois premières travées de la nef romane, supprimées à la fin du XVIII^e siècle ; les fondations des deux tours et du porche construits devant la façade romane de l'église par l'abbé Robert de Torigni durant la seconde moitié du XII^e siècle ; les tombeaux de Robert de Torigni et de son successeur, Martin de Furmendi. L'architecte a exécuté des relevés de toutes ces découvertes.

Il fit ouvrir les tombeaux le 30 août 1875 en présence du Père Robert, supérieur des Pères de Saint-Edme qui habitaient alors dans l'abbaye, et de quelques religieux, dont le frère François Bidet qui a réalisé des photographies. Le tombeau de Robert de Torigni, rapporte l'architecte (24) : *contenait les restes d'un abbé revêtu de ses ornements sacerdotaux, noircis et comme brûlés par le temps. La tête était au couchant et les pieds (au levant) engagés sous la façade de l'église, les bras étaient croisés sur la poitrine et sous le bras droit se trouvait une crose en bois, sans aucun ornement, surmontée d'une volute en plomb. Au sommet de la tête et posé de champ contre la paroi interne du tombeau était placé un disque en plomb sur lequel était gravé, sur la face, au milieu, une main bénissant sur une croix pattée à branches égales entre lesquelles, en haut, se voient l'alpha et l'oméga ; en exergue on lit : « HIC REQUIESCIT ROBERTUS DE TORIGNEIO, ABBAS HUIUS LOCI » et sur le revers « QUI PREFUIT HUIC MONASTERIO XXXII ANNIS VIXIT VERO LXXX ANNIS ».*

Après avoir relevé les plaques, les crosses, des morceaux de l'étole et une chaussure de Robert de Torigni, Corroyer fit refermer les tombeaux. Pour laisser intacts les vestiges du porche romain, il les recouvrit d'une voûte. La terrasse fut ensuite dallée avec du granit jointoyé au ciment de Portland. Quant aux objets découverts, ils furent déposés dans la salle basse du Chartrier. On peut donc dire que l'architecte a fait là un travail « d'archéologue » très utile.

La même année, il entreprit de consolider les parties ruinées de l'hôtellerie de Robert de Torigni ; les travaux, qui se sont poursuivis en 1876, se sont limités à construire trois petits contreforts en granit de Saint-James et à reprendre les maçonneries entre les contreforts neufs (25).

En 1878, un gros contrefort fut également élevé pour arrêter la ruine de la face ouest de l'abbaye. Épaillant le centre de la façade des logis de Robert de Torigni, ce contrefort s'ajoute depuis cette date à celui de l'angle nord-ouest, du XII^e siècle, et à celui qui a été construit en 1618 à l'angle sud-ouest.

Mais à partir de 1876, c'est avant tout la restauration du cloître qui va occuper Corroyer.

Le cloître.

Selon l'architecte, l'état du cloître n'était guère rassurant en 1876 (26) : [...] *les galeries intérieures ont été disloquées par les constructions maladroites que les directeurs de la prison, pour augmenter les logements des détenus, avaient élevées lourdement sur les frêles colonnettes sans prendre la peine d'augmenter la force des points d'appui. Les bois du comble sont pourris et la toiture menace de s'effondrer; les façades nord et sud surtout sont déversées. Il a fallu dernièrement les étayer et élever des petits murs diagonaux dans une grande partie des arcatures extérieures afin d'en arrêter l'éroulement menaçant. Enfin, il faut craindre la ruine complète et prochaine du cloître, si la restauration, des plus urgentes, n'est pas bientôt commencée.*

Le cloître avait pourtant été restauré vers 1860 par l'architecte Théberge qui avait supprimé les loges, cachots construits vers 1830 sur les galeries Nord et Est, et qui avait couvert les galeries de voûtes en plâtre ayant la forme d'une anse de panier.

La restauration de Corroyer débuta en mai 1877 (27) ; elle était achevée en 1881. Les travaux ont donc duré quatre ans seulement.

L'architecte refit tout d'abord le dallage de l'aire centrale, afin de mettre la salle des Chevaliers à l'abri des infiltrations d'eaux pluviales. Il opta pour un dallage de granit, *plus durable que le plomb* (28).

Il déposa ensuite complètement les galeries. Pour le mur intérieur, il fit tourner et polir des colonnettes, des chapiteaux et des bases en pudingue pourpré, qu'il appelait *granitelle*, en affirmant qu'il avait retrouvé le gisement ancien près de La Lucerne. Il a pourtant conservé quelques colonnettes et quelques chapiteaux anciens en lumachelle provenant d'Angleterre. Il ne semble pas s'être rendu compte que ces matériaux sont très différents.

Les écoinçons, les crochets et la frise du mur intérieur, en pierre de Caen, furent en partie refaits par les sculpteurs Glaise et Goguelet (29). Comme ces éléments sculptés avaient été photographiés avant l'intervention de Corroyer, il est possible de voir l'importance de la restauration. Certains écoinçons ont été entièrement refaits, d'autres ne l'ont été qu'en partie, d'autres enfin ont été conservés dans leur état ancien. On ne sait ce qui a guidé l'architecte dans ce travail de reconstitution partielle.

Pour le pavage des galeries, Corroyer avait prévu un carrelage en terre cuite émaillée. Mais la Commission des Monuments historiques imposa un pavage en granit, plus solide (30).

En ce qui concerne le comble, l'architecte avait proposé une charpente, *avec des fermes apparentes et un berceau lambrissé en bois, recouvertes en ardoises fortes posées avec des crochets* (31). La Commission des Monuments historiques préférait un plafond à caissons (32). C'est en définitive un berceau brisé en bois qui fut mis en place. Au lieu des ardoises prévues à l'origine pour la couverture, Corroyer choisit des tuiles vernissées de trois couleurs : bleu foncé, rouge et jaune ! Cette couverture contestable sera remplacée dès la fin du XIX^e siècle par une couverture de tuiles rouges et noires, pas plus heureuse que la précédente, qu'Yves-Marie Froidevaux supprimera en 1962 pour mettre une couverture de schiste verdâtre.

Pourquoi Corroyer a-t-il fait un tel choix ? Certains prétendent qu'un wagon de tuiles vernissées, dont personne ne voulait, était arrivé par hasard en gare de Pontorson et que l'architecte aurait eu l'idée de l'utiliser ! Quoi qu'il en soit, il aimait les tuiles vernissées qu'il avait utilisées en abondance dans ses projets de restauration. Il semble d'ailleurs qu'il en ait retrouvé un peu plus tard en restaurant le réfectoire. Mais elles ne devaient pas être d'origine. En Normandie, à l'Ouest de la Dives, selon Michel de Bouard, l'usage de la tuile est postérieur au Moyen Âge (33). Sans parler du point de vue esthétique, Yves-Marie Froidevaux a donc eu raison de remplacer les tuiles par du schiste.

A la même époque, Corroyer restaura également le Chartrier dont il supprima le troisième étage sans fournir d'explications. Cet étage est

la bien visible sur les gravures et les photographies anciennes.

Le 28 mai 1881, l'inspecteur général Ruprich-Robert reconnu devant Commission des Monuments historiques que la restauration avait été *fort bien exécutée* (34). Pourtant, la même Commission demanda en 1883 que les vitraux des baies du Chapitre soient déposés. Corroyer avait fermé ces baies, qui s'ouvrent à l'Ouest du cloître, par des verrières représentant saint François d'Assise ; il s'était inspiré de la sculpture mutilée d'un écoinçon situé en face. L'architecte fit observer au Ministre que, si ces vitraux étaient déposés, rien n'arrêterait plus la pluie et le vent de pénétrer avec violence dans le cloître (35). Finalement, en mars 1885, la Commission se prononça pour d'autres verrières maintenues *à l'aide de colliers et de pattes cintrées en fer*, de façon à bien montrer que ces baies, à l'origine, ne devaient pas être vitrées.

Le réfectoire.

L'architecte soumit son projet de restauration à la Commission des Monuments historiques en 1881. Dans son rapport, l'inspecteur général Ruprich-Robert ne fit que des observations de détail (36) : un dallage de granit, plus coûteux mais plus solide que le pavage en carreaux vernissés proposé par Corroyer ; des verrières blanches, moins coûteuses que les grisailles prévues par l'architecte ; une couverture de tuiles ordinaires, au lieu des tuiles vernissées dont Corroyer voulait couvrir le toit.

C'était là encore un chantier très important car le réfectoire avait été défigurée au XVII^e siècle ; divisé en trois niveaux par deux planchers et cloisonné en cellules, il était devenu le dortoir, la salle des hôtes servant de réfectoire depuis cette époque.

Ainsi s'explique la confusion faite par Corroyer entre le réfectoire et le dortoir, entre la salle des Hôtes et le réfectoire. Pourtant, rapporte Henri Voisin (37), en plaçant un étau, les ouvriers du chantier firent céder une pierre qui tomba à l'intérieur du mur. On découvrit ainsi une cavité descendant jusqu'au niveau de l'Aumônerie, au rez-de-chaussée ; c'était le monte-charge qu'utilisaient les moines pour partager leur nourriture avec les pauvres. Ne comprenant pas l'utilité de cette cavité, l'architecte fit reboucher le trou sans remettre en question son interprétation de l'usage des salles de la Merveille.

Les travaux commencèrent en avril 1882 mais ils furent interrompus en juin 1884 (38). Selon le contrôleur des travaux, il y avait un dépassement de crédits (39). Selon Corroyer, les crédits étaient insuffisants (40). L'architecte fut donc obligé en 1884 de prendre un certain nombre de mesures conservatoires, en attendant des jours meilleurs : il fit obstruer les ouvertures de la salle, il amarra solidement les échafaudages et il répara la couverture provisoire du bâtiment.

Les travaux ne reprurent qu'en 1887 (41). Mais Corroyer étant révoqué en 1888, c'est son successeur, Victor Petitgrand, qui achèvera la restauration du réfectoire.

En définitive, que doit-on attribuer à Corroyer dans le réfectoire ? Il a tout d'abord refait le sommet du mur nord auquel il a ajouté des créneaux, comme si la Merveille avait été fortifiée. Il a également rétabli le mur pignon est dans son état primitif, en supprimant les trois petites fenêtres centrales qui avaient été ajoutées au XVII^e siècle, en reconstruisant la partie supérieure du contrefort central et en reconstituant les deux fenêtres situées au-dessous des arcs de décharge. Il a aussi fait exécuter la charpente, la forme du comble lui étant donnée par le mur pignon ouest qui existait *encore tout entier* (42). En 1883, vingt et une fermes sur cinquante étaient déjà taillées, ainsi que les faitages et les sablières (43). Deux ans plus tard, l'architecte informait le Ministre que la charpente, *en grande partie taillée avant l'interruption des travaux en 1884*, se détériorait dans l'église abbatiale où elle était déposée et où elle souffrait de l'humidité (44). C'est son successeur qui la posera et effectuera les travaux à l'intérieur de la salle. En attendant, on dut dépenser de l'argent pour entretenir la toiture provisoire du réfectoire (45).

La chapelle Saint-Etienne.

Les travaux réalisés par Corroyer se sont bornés à consolider les substructions de cette chapelle dont la restauration ne sera entreprise qu'en 1910, par Paul Gout (46).

La salle des Gardes.

En 1881, Corroyer se proposait de restaurer la porte d'entrée de l'abbaye (47), mais son projet n'ayant pas été retenu par la Commission des Monuments historiques, il dut se contenter de restaurer la cheminée de la salle des Gardes et de faire déboucher l'oculus situé au-dessus de la fenêtre de cette salle.

La tour centrale de l'église abbatiale.

La croisée du transept menaçait de s'effondrer sous le poids de la tour centrale. Dès 1883, Corroyer fit étréssillonner les arcs sud et ouest, ainsi que l'arcade est. Il fit monter un mur pour soutenir l'arcade nord et murer les baies sud de la dernière travée de la nef. A l'extérieur, il fit jointoyer au ciment les maçonneries de la tour.

Une commission, composée des inspecteurs-généraux Ruprich-Robert et Boeswillwald, se rendit sur place pour examiner l'état de la tour. Elle dut quelque peu malmener Corroyer qui se plaignit de leurs propos diffamatoires et demanda une enquête au Ministre (48).

En 1885-1886, il fallut construire un cintre pour soutenir l'arc nord du transept. La croisée était ainsi étréssillonnée de tous côtés à l'intérieur. A l'extérieur, l'architecte blinda la tour par un revêtement en madriers serrés par des longrines et par des chainages. Il établit également sur trois faces un échafaudage permettant de surveiller l'état de la construction. La tour pouvait ainsi attendre sans danger quelques années, le temps qu'un financement soit trouvé pour sa restauration (49).

L'architecte soumit en 1886 à la Commission des Monuments historiques un devis qui s'élevait à 1 177 096 francs et un centime ! La Commission accepta le projet, mais à la condition que le devis ne dépasse pas un million de francs. Et elle décida de demander au Parlement un crédit spécial du même montant (50).

Dans ce projet, il n'était plus question de construire une tour romano-byzantine, comme l'architecte l'avait envisagé dans ses premiers projets, mais de restaurer celle qui existait. De toute façon, Corroyer n'aura pas la possibilité d'exécuter ces travaux puisqu'il sera révoqué deux ans plus tard.

2. — *La restauration des remparts.*

Les remparts du Mont sont pour l'essentiel du xv^e siècle, avec quelques éléments du xiii^e siècle (la tour du Nord), du xiv^e siècle (une partie des courtines entre la tour du Nord et le bastion de la tour Boucle), du xvi^e siècle (l'Avancée et la tour Gabriel) et du xvii^e siècle (la tour Basse).

L'état de conservation des remparts n'était sans doute pas meilleur que celui de l'abbaye, mais Corroyer n'a pas toujours soutenu le même point de vue. Dans un rapport de 1876 (51) et dans la monographie qu'il a publiée en 1877 (52), il affirme qu'ils étaient dans un état déplorable. La tour Claudine est découverte et son crénelage est en partie renversé. L'échauguette du Nord est devenue une latrine immonde. La tour du Nord n'a plus de crénelage ; elle est remplie de terre ; l'eau y séjourne et dégrade ses murs. Les escaliers reliant la tour du Nord et le bastion de la tour Boucle sont disloqués et deviennent dangereux à franchir, principalement à la descente. Le bastion de la tour Boucle est crevassé sur plusieurs de ses faces ; [...] La plate-forme supérieure, couverte de terre, est maintenant un jardin, qui entretient dans les étages de la tour une humidité des plus dangereuses. La tour Boucle est dépourvue de son crénelage et de sa toiture. La tour Basse sert actuellement de magasin de bois. La tour dite de la Liberté est remplie de terre et sa terrasse supérieure a été convertie en potager qu'on arrose abondamment, ce qui entretient dans les murailles une humidité destructive dont l'effet est encore augmenté par des latrines qu'on a établies sur l'épaisseur du mur. La tour de l'Arcade possède encore son crénelage entier, sa charpente ancienne, [...] ; malheureusement elle

est dégradée encore par des latrines qui s'écoulent sur les murs et les glacis, corrodent la pierre et la salissent indignement. La tour du Roi a perdu son couronnement. La barbacane du Boulevard est maintenant encombrée par diverses constructions dont une d'elles bouche malencontreusement la poterne de l'entrée principale ; les murs du côté sud ont été percés indûment et sont déshonorés par une construction parasite, « ornée », sur la face extérieure vers l'entrée du Mont, d'un balcon terminé par des latrines !

L'architecte brossait donc en 1876-1877 un tableau très pessimiste de l'état des remparts. En revanche, en 1884, il soutint qu'ils avaient été bien entretenus jusqu'en 1882, grâce à l'action du maire, André-Antoine Leplat. Mais la situation se serait aggravée depuis, à cause de la mauvaise volonté et de l'incurie de Jean-Baptiste Lecourt, élu maire en 1882. Les habitants, se sentant autorisés, ont transformé les murailles des remparts, touchant à leurs habitations, en latrines ; les eaux ménagères et toute espèce de matières putrides s'écoulent au travers des maçonneries qu'elles pourrissent (53).

De surcroît, la situation se serait empirée depuis la construction de la digue. Corroyer soutenait en effet que celle-ci provoquait à marée haute des remous qui auraient été la cause de l'écroulement, en janvier 1881, du parement intérieur des remparts en face de l'hôtel Saint-Michel, ainsi que des crevasses et des lézardes de la tour du Roi, de la tour de l'Arcade et des courtines qui les relie (54).

Quoi qu'il en soit, il y avait fort à faire. L'architecte s'occupa tout d'abord des bombardes, canons pris aux Anglais en 1434, qui reposaient dans la cour de l'Avancée sur un amas de débris (55). Il les plaça sur une petite plate-forme permettant de mieux les voir (56).

Puis il fit nettoyer l'Avancée et le Boulevard ; il déboucha les poternes des deux portes, restaura le crénelage de la barbacane du Boulevard et rétablit les archères et les meurtrières de la courtine (57).

Il restaura en 1879-1880 le parapet de la tour Gabriel et la tourelle élevée au xvii^e siècle sur cette tour pour établir un moulin à vent (58). La tour Gabriel, qui avait été vendue à un particulier en 1793, avait été rachetée par l'État le 10 juin 1876 ; l'acquisition avait été faite de compte à demi par le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et par le ministère des travaux publics qui voulait y installer un phare pour guider les bateaux dans l'embouchure du Couesnon.

L'architecture fit également construire des latrines publiques dans la Grand-Rue, aux frais de l'État, pour éviter que les remparts ne servent à cet usage (59).

En 1881, il consolida l'échauguette de la Pilette (60).

A la même époque, il déblaya la terrasse supérieure du bastion de la tour Boucle de la terre qui l'encombra. Un pavage étanche fut ensuite établi ; les étages inférieurs, en partie effondrés, furent également consolidés (61).

Mais les travaux les plus importants furent effectués en 1887-1888 (62). La tour du Nord et la tour dite de la Liberté furent débarrassées de la terre qui les encombra ; les parements intérieurs de leurs murs furent consolidés. La courtine en face de l'hôtel Saint-Michel fut reprise. Les degrés situés entre le bastion de la tour Boucle et la tour du Nord furent reconstruits. Le dallage du chemin de ronde fut posé, de la tour de l'Arcade jusqu'à la tour du Nord.

En 1889, lorsque Victor Petitgrand prit la suite de Corroyer, la restauration des remparts entre le bastion de la tour Boucle et la tour du Nord n'était pas achevée (63). Il n'en reste pas moins vrai que l'œuvre réalisée par Corroyer était considérable.

3. — *Le coût des travaux.*

De 1873 à l'année 1888 comprise, le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a dépensé 873 189,50 francs pour le Mont-Saint-Michel, soit environ 55 000 francs par an (64). C'est une somme importante

lorsque l'on sait que le crédit total consacré aux monuments historiques s'élevait alors à 1 300 000 francs. La seule restauration du cloître a coûté 227 730,83 francs (65). Le Mont-Saint-Michel et la cathédrale de Laon étaient les monuments les mieux dotés de notre pays (66).

La restauration a donc coûté très cher, ce qui est normal car le monument n'était pas en bon état et toute intervention au Mont est inévitablement soumise aux contraintes du site.

Corroyer a en outre réalisé les travaux dans des conditions difficiles car il n'a pas toujours été bien compris, ni accepté, notamment par les habitants du Mont.

LES RELATIONS DE CORROYER AVEC LES HABITANTS DU MONT.

1) Avec les Pères de Saint-Edme.

Après la fermeture de la prison, Mgr. Bravard, évêque de Coutances et d'Avranches, entreprit des démarches pour louer l'abbaye. Ses efforts aboutirent le 31 mars 1865 à la signature d'un bail de neuf ans à compter du 26 août 1865, date de l'entrée en jouissance (67). Moyennant 1 200 francs de loyer par an, l'Administration des domaines lui louait les logis abbatiaux, une partie des bâtiments romans de l'Ouest et du Nord, dont l'ancien dortoir, et le bâtiment des Fanils. La Merveille, l'église abbatiale et ses cryptes ne faisaient pas partie de la location, mais le locataire en avait la garde *avec autorisation d'en user, dans leur état actuel, et d'y introduire les visiteurs* (68).

Bien entendu, c'était avant tout pour rétablir le culte dans l'abbaye que l'évêque de Coutances prenait en charge un monument si important. Dans un premier temps, il y installa des prêtres de son diocèse. Mais ceux-ci ne parvenant pas à constituer une véritable communauté, il fit appel en 1867 aux Pères de Saint-Edme de Pontigny, congrégation qu'il avait contribué à créer en 1843 avec le Père Muard.

De 1865 à 1870, Mgr. Bravard, avec l'aide des Pères de Saint-Edme à partir de 1867, s'est efforcé de restaurer l'abbaye, avec 20 000 francs par an, somme accordée par l'Empereur sur sa cassette personnelle. En fait, il s'est borné à nettoyer l'abbaye en supprimant les cloisons et les planchers installés par l'Administration pénitentiaire (69).

Le Père Robert, supérieur des Pères de Saint-Edme au Mont-Saint-Michel, signa en 1874 un second bail, pour six ans à compter du 1^{er} septembre 1874 (70). Le loyer restait fixé à 1 200 francs par an. La délimitation des locaux loués était déterminée avec plus de précision, la location comprenant notamment les logis abbatiaux, [...] *y compris ceux dits de Belle-chaise et tour Perrine; les souterrains (sous le saut Gauthier) où se trouve la roue servant à monter les provisions; les bâtiments de l'ancienne infirmerie sauf la chapelle Saint-Etienne [...]* (71). Le bail prévoyait aussi que la rémunération du guide qui accompagnait les visiteurs ne devrait jamais dépasser un franc par personne (72).

Un troisième et dernier bail put être signé par le Père Robert le 4 novembre 1879, pour six ans à compter du 1^{er} septembre 1880 (73). Le loyer était réduit à 960 francs par an, mais il était désormais interdit de percevoir une rétribution *pour la visite du monument* (74). Ce bail devait arriver à échéance le 1^{er} septembre 1886; il sera prolongé de deux mois dans les conditions que nous verrons plus loin.

En 1872, lorsque Corroyer a été chargé de s'occuper du Mont, l'abbaye était donc louée et habitée par les Pères de Saint-Edme qui formaient une petite communauté de cinq à six membres. Cela ne semble pas avoir posé de problèmes particuliers à l'architecte qui, dans un premier temps, a entretenu des rapports très cordiaux avec les religieux.

Des relations empreintes de confiance mutuelle.

Corroyer et le Père Robert ne se contentaient pas de se rencontrer lorsque l'architecte venait surveiller le chantier de restauration. Ils s'écrivaient souvent; le presbytère du Mont a conservé les lettres de Corroyer (75). Les plus anciennes commencent toutes par *Très Révérend Père*, formule de politesse montrant bien que leurs relations étaient excellentes.

Avant les fêtes du Couronnement de la statue de l'Archange, qui furent célébrées le 3 juillet 1877, le Père Robert demanda à l'architecte des conseils pour la couronne de saint Michel; il semble même qu'il ait pensé lui en confier la réalisation (76).

Madame Corroyer était zélatrice de l'Archange. A ce titre, elle se chargeait de trouver des abonnés aux *Annales*, bulletin de l'archiconfrérie de saint Michel, créé en 1874. Elle envoyait aussi de l'argent pour l'école apostolique, petit séminaire fondé en 1875 par les Pères de Saint-Edme pour conduire jusqu'au sacerdoce les enfants pauvres (77).

Le Père Robert faisait parvenir à l'architecte des photographies réalisées par le frère François Bidet (78). Corroyer envoyait ses livres aux religieux qui en assuraient sans doute la vente dans l'abbaye (79).

Lorsqu'il voulut restaurer le bastion de la tour Bouclé, c'est au Père Robert qu'il s'adressa pour obtenir du Conseil municipal l'autorisation de faire les travaux (80).

Corroyer ne cachait pas qu'il était favorable à la communauté religieuse montoise et aux œuvres charitables dont elle s'occupait. Ainsi, dans son guide descriptif, il incite les visiteurs à être généreux pour l'orphelinat que Mgr. Bravard avait installé dans le bâtiment des Fanils (81).

Lorsque les Pères de Saint-Edme publièrent un livre sur le Mont, ils obtinrent l'autorisation de reproduire une photographie montrant les projets de restauration de l'architecte (82). Celui-ci a lui-même participé à la rédaction d'un livre sur le Mont, abondamment illustré de ses dessins, en collaboration avec Mgr. Germain, successeur de Mgr. Bravard, et l'abbé Brin, directeur au grand séminaire de Coutances (83).

Les premiers signes de discorde: les fêtes du couronnement de 1877.

Dès que Corroyer eut pris connaissance du programme des fêtes du couronnement de la statue de saint Michel, il attira l'attention du Ministre sur quatre points (84). Une procession était prévue dans les parties hautes de l'église abbatiale, à des endroits où il n'y avait pas toujours de garde-corps; cela posait bien sûr un problème pour la sécurité des personnes. Il était également prévu d'illuminer le monument. Était-ce possible sans prendre le risque de mettre le feu à l'abbaye? L'incendie récent de la cathédrale de Metz incitait l'architecte à être très réservé sur ce point. En outre, toutes les salles du monument devaient être ouvertes au public. Corroyer ne voulait pas laisser les pèlerins sans surveillance, ni sans guides. Pour éviter tout désordre, il préconisait des visites de l'abbaye par petits groupes de dix à quinze personnes. Enfin, les Pères de Saint-Edme voulaient faire la cuisine dans les cheminées de la salle des Hôtes, transformée pour la circonstance en salle à manger. L'architecte y était hostile car, selon lui, cela risquait d'abîmer et de salir les cheminées.

Le Ministre transmit les observations de Corroyer à Mgr. Germain (85) qui lui répondit immédiatement en lui donnant satisfaction sur tous les points (86). On se contenterait de placer quelques personnes sur les parties hautes de l'église, ces personnes répondant par leurs chants à la procession qui s'effectuerait plus bas. L'illumination serait électrique, ce qui écarterait tout risque d'incendie. On ferait la cuisine en dehors de la salle des Hôtes ou, si cela était impossible, on servirait des repas froids.

Les « embellissements » du monument.

En 1876, le Père Robert soumit à Corroyer un projet de vitraux pour les fenêtres du bras nord du transept de l'église abbatiale. Les motifs des verrières s'inspiraient du xv^e siècle; l'architecte fit des réserves car les fenêtres où elles devaient être placées sont du xiii^e siècle. Comme les motifs représentaient les blasons des cent dix-neuf chevaliers ayant défendu le

Mont pendant la guerre de Cent Ans, il pensait que les verrières auraient une place tout indiquée dans les fenêtres des chapelles du chœur qui sont du xv^e siècle. Mais il exigeait tout de même que le projet soit modifié, les ornements étant plutôt de l'époque de François I^{er} que du règne de Charles VII (87).

Un problème plus grave devait se poser en 1877, le Père Robert ayant installé *clandestinement*, c'est-à-dire sans autorisation, un autel dans la crypte des Gros piliers. Très attaché au principe de l'unité de style, l'architecte l'informa qu'il était contraint de faire retirer de la crypte du chœur, qui est du xv^e siècle, cet autel dont la forme s'inspirait du xiii^e siècle et les détails du xii^e siècle. Sans doute pour la même raison, il ne pouvait le remonter ailleurs dans l'église abbatiale, ni dans une autre crypte (88). Il en profita pour rappeler que dans un monument historique, rien ne pouvait être fait sans l'avis de la Commission des Monuments historiques. Il regrettait d'autant plus ce conflit qu'il avait prévenu le Père Robert. Par la même occasion, il lui demanda de dégager la chapelle Saint-Étienne qui était encombrée de bois de chauffage jusqu'aux voûtes !

Les inconvénients de la location.

A partir de 1879, Corroyer pensa que la location de l'abbaye posait en définitive beaucoup de problèmes (89). Selon lui, le fait que les bâtiments soient en partie transformés en hôtellerie entraînait des dépenses supplémentaires d'entretien pour l'État. La salle des Gardes était devenue un bazar pour la vente des objets de piété. L'église était décorée *d'une façon ridicule et du plus mauvais goût*. Le personnel chargé des visites par les Pères de Saint-Edme n'était pas suffisamment disponible, car il était souvent pris par les offices religieux. L'architecte reprochait en outre aux guides de donner des explications fantaisistes et, pour s'éviter des ascensions répétées, de se contenter d'ouvrir les portes des escaliers au lieu d'accompagner les visiteurs, si bien que l'on retrouvait des graffiti sur les ardoises des toits.

Corroyer ne voulait pas supprimer le culte dans l'abbaye. Il souhaitait seulement remplacer les Pères de Saint-Edme, à son avis trop soucieux de leurs intérêts, par un *service public profitable à tous, comme une station météorologique par exemple*, le service religieux étant assuré par des chapelains choisis parmi les vétérans des aumôniers de l'armée ou de la marine [...] qui deviendraient les auxiliaires de l'Administration des Beaux-Arts sans lui créer aucun des embarras comme ceux qui se produisent aujourd'hui.

Dès cette époque, l'architecte proposait aussi de recruter un gardien officiel qui aurait pour mission d'accueillir gratuitement les visiteurs dans l'abbaye.

On tint compte de ces observations dans la rédaction du bail de 1879 (90). Il fut désormais interdit aux Pères de percevoir un droit pour la visite du monument ; c'est d'ailleurs pour compenser la perte de revenu entraînée par la suppression du droit de visite, qui s'élevait à un franc par personne, que l'Administration consentit à réduire de 1 200 à 960 francs le prix annuel de la location (91). Enfin, il était prévu que le bail pourrait être résilié à toute époque sans indemnité, dans le cas où tout ou partie des bâtiments loués deviendrait nécessaire à un service public (92).

Les problèmes soulevés par la visite du monument.

Un règlement de visite avait été mis au point dès 1879 par le sous-secrétariat d'État aux Beaux-Arts (93). Mais les guides recrutés par les Pères de Saint-Edme ne convenaient pas à Corroyer. Deux ans plus tard, il demanda au sous-secrétaire d'État de créer un poste de gardien (94). Dans l'esprit de l'architecte, le rôle du gardien devait consister à aider le maire dans la police des remparts, à garder les bâtiments qui n'étaient pas loués, à faire visiter ces bâtiments ou à exercer un contrôle sur les guides recrutés par les Pères de Saint-Edme.

Corroyer insistait sur le fait qu'il fallait nommer un homme très ferme, juste, sûr et dévoué. Or il en avait trouvé un en la personne de Louis Roullin, maréchal-des-logis de gendarmerie en retraite, décoré de la médaille mili-

taire, qui était de plus recommandé par deux députés de la Manche, Hippolyte Morel et Émile-Alexandre Riotteau.

Roullin arriva au Mont le 15 juillet 1881, accompagné de sa femme et de leurs trois enfants (95). Pendant quelques mois, ils furent logés dans l'ancien dortoir des moines, si bien que l'on entendait dans l'église les cris des enfants et ceux des parents !

Dès la nomination de Roullin, les incidents se multiplièrent. Les serrures de l'abbaye furent bientôt changées, à l'insu des Pères de Saint-Edme, pour que les guides des religieux ne puissent plus faire de visites. Les élèves de l'école apostolique réagirent en faisant des bruits de fantômes durant la nuit, dans l'espoir d'inquiéter l'ancien gendarme (96) ! Puis les visites du gardien et de ses adjoints furent troublées par des cris d'oiseaux nocturnes, ce qui impressionnait les visiteurs. On apprit plus tard que ces cris provenaient de jeunes dessinateurs qui s'amusaient. Mais Roullin et ses auxiliaires prirent l'affaire au sérieux et firent désormais leurs visites avec un fusil de chasse en bandoulière !

Ceux-ci racontaient aux visiteurs que la tour de l'église allait s'effondrer parce que les Pères de Saint-Edme n'avaient rien fait pour l'entretenir. Ils se moquaient de la statue lamée d'argent de l'Archange, placée en 1877 dans le transept de l'église abbatiale, qu'ils considéraient comme une œuvre d'art très médiocre. Roullin ne baissait pas le ton pendant les offices, ni pendant les sermons, si bien que le prédicateur devait s'interrompre et attendre que le gardien ait terminé son commentaire sur l'église !

En outre, Roullin était républicain ; il n'hésitait pas à afficher ses opinions en disant aux visiteurs que *sans Barbès nous serions tous comme des esclaves*. Or les Pères de Saint-Edme devaient être royalistes (97). De plus, le gardien concurrençait les religieux en vendant lui aussi des photographies et des brochures (98).

Un climat de méfiance réciproque.

En 1881, le maire du Mont transmit au ministère une demande de location de la tour Claudine. Selon Corroyer, la demande émanait en réalité d'un frère de la communauté religieuse qui voulait installer une boutique dans cette tour située près de la porte de l'abbaye. L'architecte conseilla donc au sous-secrétaire d'État de ne pas donner suite à cette demande (99). Il lui demanda aussi de s'assurer que la bibliothèque des Pères de Saint-Edme ne provenait pas de l'ancien fonds de l'abbaye.

A la même époque, il souhaitait restaurer la salle des Gardes, ce qui aurait eu pour heureux effet de faire disparaître les boutiques à prix fixe qui [encombraient] l'entrée de l'antique château et lui [enlevaient] son grand caractère. L'architecte prévint le Père Robert des modifications que cette restauration devait entraîner et il l'informa que les travaux du réfectoire allaient nécessiter le déplacement de l'autel de saint Michel, du bras nord du transept de l'église abbatiale vers le bras sud (100).

En 1883, parut une nouvelle édition du livre *Saint Michel et le Mont-Saint-Michel*, par Mgr. Germain et l'abbé Brin, mais sans Corroyer [qui réagit vivement en annonçant son intention de poursuivre en justice l'éditeur et les auteurs (101)]. La menace visait aussi le Père Robert qui avait participé à cette édition en rédigeant un guide à l'usage des touristes. Le ton des lettres de Corroyer au Père Robert changea alors brutalement ; désormais, elles ne commencèrent plus par *Très Révérend Père*, mais par *Monsieur le Supérieur*, formule de politesse nettement plus froide (102).

Les relations s'étaient tellement détériorées que Roullin surveillait même les offices. En août 1883, il reprocha au Père Robert d'avoir fait chanter dans l'église le cantique *Sauver Rome et la France au nom du Sacré Cœur*, et il lui rappela qu'il était chargé d'interdire que l'on chante dans un bâtiment appartenant à l'État un cantique contre le gouvernement (103). Le supérieur des religieux lui répondit qu'il s'était mépris ; les Pères avaient chanté un cantique à la Vierge, sur l'air du Sacré Cœur (104) !

Corroyer entendait être le seul maître à bord. Avec le Père Robert c'était impossible car l'un et l'autre avaient autant de personnalité. De



plus, dans la question de la digue, Corroyer aurait soupçonné les Pères de Saint-Edme de travailler contre lui. On verra que l'architecte était hostile à la digue reliant le Mont au continent ; en revanche, les religieux y étaient favorables car ils estimaient qu'elle permettrait de développer les pèlerinages. La nomination de Roullin ne fit qu'aggraver une situation qui était déjà très tendue, ainsi que l'installation au Mont d'une certaine mademoiselle de Malzine qui, selon le Père Robert, aurait tout fait pour semer la discorde entre l'architecte et les religieux (105).

Le non renouvellement du bail en 1886.

En 1884, Corroyer reconnaissait que rien ne s'opposait au renouvellement du bail. Il pensait même que la conservation des bâtiments était mieux assurée lorsqu'ils étaient habités. Mais il proposait que le bail soit modifié (106). Belle Chaise et la tour Perrine ne feraient plus partie de la location car, selon l'architecte, ces locaux étaient désormais inutiles aux Pères de Saint-Edme depuis qu'ils n'étaient plus chargés de la surveillance du monument. Le pont en bois situé entre les logis abbatiaux et le bras sud du transept de l'église menaçait de s'effondrer ; il devait donc être restauré. Comme les Pères de Saint-Edme en avaient fait leur cuisine, il fallait leur demander de l'installer ailleurs ; cela permettrait de supprimer l'égout des eaux ménagères qui infestait les grands degrés et la salle des Gardes. Enfin, la restauration de l'église abbatiale nécessitait d'y interdire le culte durant quelques années ; pendant ce temps, le culte pourrait être célébré dans la crypte des Gros piliers.

En janvier 1885, l'inspecteur-général Bruyère donna donc un avis favorable au renouvellement du bail, en reprenant les modifications proposées par Corroyer et en ajoutant une clause restrictive pour le bâtiment des Fanils dont une partie devait être affectée à l'école communale (107).

Mais en définitive le bail ne fut pas renouvelé en 1886. Mgr. Germain transféra donc le culte de saint Michel dans l'église paroissiale. Les Pères de Saint-Edme s'installèrent dans le village où ils avaient acheté des terrains et des maisons.

Le bail arrivait à échéance le 1^{er} septembre 1886. Sur les conseils de Corroyer, qui craignait qu'un déménagement à la fin du mois d'août, en période d'affluence, ne soit la cause d'incidents, l'Administration autorisa les Pères à rester deux mois de plus dans l'abbaye. Le déménagement fut tout de même l'occasion d'incidents, l'architecte s'opposant à ce que les religieux emmènent avec eux les objets culturels qui, selon lui, étaient *immeubles par destination* ; de plus, pour Corroyer, ces objets avaient été *donnés à l'abbaye* et non aux Pères de Saint-Edme.

Roullin rédigea même un procès-verbal car le Père Garnier, remplaçant le Père Robert, avait emmené à l'insu du gardien deux pierres d'autel (108). Et il fit ensuite garder jour et nuit les autels qui avaient encore leur pierre sacrée ! Bien entendu, le gardien était soutenu par Corroyer qui ne souhaitait pas laïciser l'église ; il voulait seulement remplacer les Pères de Saint-Edme par d'autres prêtres (109). Le Ministre avait d'ailleurs écrit à Mgr. Germain pour lui dire que l'exclusion du Père Garnier et des autres Pères de Saint-Edme était la condition du maintien du culte dans l'abbaye (110).

L'architecte tenta aussi de gêner l'installation des religieux dans le village. En juin 1886, il demanda au Ministre de faire suspendre les travaux de l'immeuble qu'ils construisaient pour l'école apostolique, sous prétexte qu'aucune précaution n'avait été prise pour soutenir le mur du chemin de ronde (111). Le préfet donna effectivement l'ordre de suspendre la construction de cet immeuble, qui abrite aujourd'hui le Musée historique, mais il ne semble pas qu'il ait été suivi (112).

Lors de son arrivée au Mont, l'architecte reconnaissait que les Pères de Saint-Edme avaient fait du bon travail dans l'abbaye. Il soutenait maintenant le contraire ; et il rappelait que les religieux avaient pourtant perçu un franc par visiteur, de 1867 à 1880, en disant que les sommes collectées étaient destinées à la restauration de l'abbaye. L'architecte les

soupçonnait d'avoir utilisé ces fonds pour acheter *presque la moitié des maisons du pays* (113).

Tant que Corroyer a été en fonction au Mont, le mobilier culturel est resté dans l'église abbatiale où il était exposé aux intempéries et à la poussière. Il ne sera rendu aux Pères de Saint-Edme que par son successeur, Victor Petitgrand, une dizaine d'années plus tard. Il se trouve depuis dans l'église paroissiale.

2) *Avec les Montois.*

Les relations avec les Montois auraient dû être bonnes. Lorsque l'architecte vint au Mont pour la première fois, il était accompagné de son épouse et de leur femme de chambre, Annette Boutiaut. On sait que celle-ci tomba amoureuse du fils aîné du boulanger, Victor Poulard. A leur mariage, célébré à Paris le 14 janvier 1873 en la paroisse Saint-Philippe-du-Roule, Corroyer était le témoin de la mariée. Le jeune ménage s'installa au Mont où il loua l'hôtel Saint-Michel-Tête-d'Or.

L'établissement étant devenu prospère, il fallut trouver des annexes pour augmenter le nombre de chambres. Les Poulard utilisèrent des maisons qui existaient déjà, la Maison Blanche et la Maison Verte ; ils firent également élever vers 1880 la Maison Rouge, horrible caserne de briques qui aurait été construite par Corroyer (114) !

En 1888, ils achetèrent l'hôtel du Lion d'Or, situé dans le Boulevard, qu'ils firent démolir pour construire l'hôtel Poulard actuel (115). Or l'architecte de l'immeuble qui érase tant la porte du Roi n'est autre que Louvel, inspecteur des travaux des Monuments historiques au Mont depuis 1877 et, à ce titre, adjoint de Corroyer !

L'hôtel du Lion d'Or devint l'*Hôtel Poulard aîné* car le jeune frère de Victor, Alphonse, avait repris l'hôtel Saint-Michel qui s'appela désormais *Hôtel Poulard jeune*. Les deux frères se firent une vive concurrence. Étant donné les relations qui l'unissaient aux Poulard aîné, Corroyer eut bien du mal à rester neutre dans la dispute. Mais ce sont avant tout d'autres questions qui contribuèrent à le brouiller avec les Montois.

La question de la digue.

Corroyer est intervenu tardivement contre la digue ; il n'a réagi qu'en juin 1879 lorsqu'elle vint buter sur les remparts. Mais pouvait-il faire autrement ? Le problème de la propriété des remparts n'était pas encore tout à fait réglé ; il allait l'être par une convention du 10 septembre 1879 dont on reparlera plus loin. De plus, si l'abbaye était classée depuis 1874, les remparts ne l'étaient pas encore ; ils ne le seront qu'en 1903 (116) et la question ne sera définitivement réglée qu'en 1908 (117).

On ne peut donc reprocher à Corroyer de n'avoir pas protesté avant juin 1879, d'autant plus qu'à l'origine la digue ne devait pas venir buter sur les remparts. C'est en effet en dernière heure que la tour du Roi et la tour de l'Arcade lui ont servi de point d'ancrage. A partir de cette date, suivi d'ailleurs par la Commission des Monuments historiques, l'architecte a tout fait pour modifier ce point d'ancrage. Il a même soutenu que le remblai *décoré du nom de digue fort mal à propos* (118), provoquerait des dégâts aux remparts par les remous qu'il allait créer à marée haute. Et comme les dégâts ne se produisaient pas, il aurait demandé aux ouvriers de l'abbaye de faire tomber quelques pierres durant la nuit (119) !

Une commission extra-parlementaire, nommée le 23 janvier 1883 pour arbitrer le conflit entre les Ponts-et-Chaussées, défenseurs de la digue, et les Beaux-Arts qui lui étaient hostiles, établit sans difficulté que les lézardes des remparts n'étaient pas dues à l'action du remblai ; elle ne réussit pas à convaincre l'architecte qui s'obstina dans son idée (120). Les Montois ne comprirent pas son attitude. Ils n'avaient rien fait pour avoir une digue, mais quand elle fut construite, ils apprécièrent vite les bienfaits et la sécurité qu'elle leur procurait. Ils en voulurent donc à Corroyer de lutter pour sa suppression (121).

Le problème de la propriété des remparts.

En 1863, après la fermeture de la Maison centrale, le ministère de l'Inté-

rieur remit l'abbaye et ses dépendances à l'Administration des domaines. Le procès-verbal établi alors ne fait pas mention des remparts. Le décret du 20 avril 1874 qui affecte la propriété domaniale de l'abbaye au service des Monuments Historiques ne les mentionne pas non plus. Dans ces conditions, les Montois ont pu penser que les remparts leur appartenaient. D'ailleurs, lorsque Corroyer voulut restaurer le bastion de la tour Boucle, il fut contraint de demander une autorisation au Conseil municipal du Mont (122).

Mais l'architecte avait toujours considéré que les remparts étaient une dépendance de l'abbaye, et il faut bien reconnaître que la commune était trop pauvre pour entretenir une enceinte si importante. Corroyer parvint à s'entendre avec le maire du Mont, A. Leplat, et, le 13 octobre 1878, le Conseil municipal décida d'abandonner tout droit de propriété aux remparts de la ville aux Beaux-Arts. Le 12 juillet 1879, il adopta une convention (123) qui fut signée le 10 septembre de la même année par le sous-préfet d'Avranches et le maire du Mont (124).

Par cette convention, l'État, propriétaire des remparts, reconnaissait que la commune en avait la jouissance sous certaines conditions. Aucun bail ne pourrait être passé par le Conseil municipal sans l'autorisation du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. La commune devrait supporter sans indemnité l'exécution des travaux de restauration entrepris par l'État. Les matériaux de démolition seraient la propriété de l'État. Aucun travail ne pourrait être réalisé sur les remparts par la commune sans l'autorisation du Ministre. Le maire devrait assurer les bâtiments dont la commune avait la jouissance.

Les Montois ont reproché ultérieurement à Leplat d'avoir été faible avec Corroyer, mais la question de la propriété des remparts était désormais réglée. Des problèmes allaient tout de même se poser pour savoir qui était propriétaire de la maison de l'Arcade ; et les travaux de restauration entrepris par Corroyer devaient être l'occasion de conflits très vifs.

La maison de l'Arcade.

Cette maison, bâtie au xv^e siècle sur les remparts, appartenait depuis très longtemps à la famille Turgot. Pour Corroyer, la maison faisait partie intégrante des remparts ; René-Louis Turgot, son propriétaire, était donc un usurpateur qu'il fallait chasser (125). En réalité, il n'était guère facile de savoir qui était le véritable propriétaire ; la question ne sera définitivement tranchée qu'en 1904 lorsque l'Administration rachètera la maison à Alfred Turgot (126).

Les incidents soulevés par la restauration des remparts.

La restauration des remparts, en 1887-1888, nécessita la fermeture au public du chemin de ronde, ce qui déclencha de la part des Montois un tollé dont la presse locale, tout particulièrement l'hebdomadaire *L'Avranchin*, se fit largement l'écho. La fermeture provisoire du chemin de ronde, classé chemin vicinal, fut ressentie par les Montois comme une vexation (127). Mais ce sont surtout les modifications entraînées par la restauration qui surexcitèrent les esprits.

Jean-Baptiste Lecourt, maire du Mont depuis 1882, possédait entre la Grand-Rue et les remparts deux maisons contiguës, l'actuel Vieux Logis. Et il avait deux accès aux escaliers du chemin de ronde des remparts. Or la restauration de ces escaliers en 1888 supprimait pratiquement les accès de ses maisons, ainsi que celui de la maison de sa voisine, Madame Dauguet.

L'hôtel Saint-Michel, devenu l'*Hôtel Poulard jeune*, avait une petite dépendance de l'autre côté de la rue, un caveau logé dans une meurtrière des remparts. Victor Ridet, qui avait acheté cet hôtel en 1888, venait à peine d'en prendre possession que l'entrepreneur des Beaux-Arts, Théodore Fouché, lui donna l'ordre de déménager le caveau. Et le caveau fut maçonné pendant que Ridet allait chercher un huissier à Pontorson (128) !

Sur ces deux affaires, Corroyer était de bonne foi ; il a justifié son attitude dans une longue lettre adressée au Directeur des Beaux-Arts (129). Après avoir brossé les grandes lignes de la convention de 1879, l'architecte y rappelait qu'une commission avait été nommée par le Ministre pour

déterminer les propriétés de l'État au Mont. Présidée par l'inspecteur général Bruyère, elle s'était réunie à plusieurs reprises de 1883 à 1886 ; elle avait constaté que Jean-Baptiste Lecourt et sa voisine avaient commis des dégradations aux remparts en aménageant des accès au chemin de ronde. Suivant les conclusions de la commission, le Ministre avait invité en 1885 le préfet de la Manche à mettre en demeure les deux propriétaires de rétablir les lieux en leur état primitif sous huitaine, faute de quoi les travaux seraient exécutés à leurs frais par l'architecte des Beaux-Arts. Cette mise en demeure était restée lettre morte.

Le 12 août 1887, les propositions faites par Corroyer pour la restauration des remparts étaient approuvées. La réfection de l'escalier situé entre le bastion de la tour Boucle et la tour du Nord modifiait les entrées des maisons Lecourt et Dauguet ; la reprise des parements du rempart, qui s'étaient écroulés en 1881 en face de l'hôtel Saint-Michel, entraînait la suppression du caveau de cet hôtel. Devant les réactions des propriétaires concernés, l'inspecteur général Selmersheim se rendit au Mont le 2 décembre 1887 et il promit à Lecourt que les travaux seraient faits aux frais de l'État. Le 12 avril 1888, Corroyer reçut du Directeur des Beaux-Arts l'ordre de faire les travaux. Et le 16 avril, l'architecte en commençait l'exécution *en suivant avec la plus scrupuleuse exactitude les instructions données [...]*

Les propriétaires réagirent vivement en envoyant des sommations à l'Administration. Alors que les travaux de l'escalier des remparts étaient presque achevés, l'inspecteur général Selmersheim se rendit sur le chantier, sans prévenir l'architecte, et il conclut un accord avec les plaignants. Quelques jours plus tard, le 30 juin 1888, Corroyer recevait de l'inspecteur général Selmersheim l'ordre de refaire l'escalier des remparts, en rétablissant les deux entrées de Jean-Baptiste Lecourt et un palier devant l'entrée de Madame Dauguet.

Pour l'architecte, l'Administration s'était déjugée. Victor Ridet en profita d'ailleurs pour réclamer une indemnité importante pour la suppression de son caveau.

ÉPILOGUE : LA RÉVOCATION DE CORROYER.

La situation de Corroyer au Mont devenait difficile, pour ne pas dire intenable. Les critiques n'étaient d'ailleurs pas nouvelles. Dès 1883, Émile Sagot, architecte qui a étudié durant de nombreuses années le Mont dont il a fait près de deux cents dessins, avait envoyé un mémoire au Ministre pour mettre en cause le mur crénelé du réfectoire et s'étonner que Corroyer ait supprimé celui du Boulevard (130). Deux ans plus tard, il reprenait les mêmes critiques dans un mémoire adressé, cette fois-ci, à la Commission des Monuments historiques ; il y mettait également en cause la restauration de la tour Gabriel, *la couleur criarde* de la toiture du cloître et la reconstitution du pignon oriental du réfectoire (131). Entre-temps, un pamphlet anonyme avait été publié à Avranches (132). L'auteur, qui pourrait bien être Sagot, y prenait la défense de la digue, ce remblai contre lequel Corroyer luttait depuis 1879 ; il y critiquait l'ensemble des restaurations dont il rendait conjointement responsables l'architecte et la Commission des Monuments historiques qui approuvait ses projets.

En 1887-1888, c'est la presse locale qui prit le relais, avec *L'Opinion de la Manche* et surtout *L'Avranchin*. On y trouve de nombreux articles reprochant à Corroyer d'avoir fermé le chemin de ronde des remparts, d'avoir déblayé les tours de la terre qui les encombraient, tout particulièrement la tour du Nord qui est appelée *le trou de l'architecte*, de dépenser les crédits en échafaudages luxueux et inutiles, de gaspiller les matériaux de démolition en les donnant aux ouvriers des Beaux-Arts au lieu de les vendre, d'entreprendre des travaux un peu partout en même temps, de faire des restaurations inefficaces en dégradant des joints anciens très solides pour en refaire des neufs qui ne résistent pas...

Ainsi soutenu par l'opinion locale, le Conseil municipal du Mont

décida le 17 juin 1888 d'envoyer au Ministre un rapport sur les *agissements* de Corroyer et de Louvel. Aux reproches déjà mentionnés, les conseillers municipaux en ajoutaient d'autres : l'architecte avait obtenu que l'entreprise Fouché occupe le Corps de garde des bourgeois sans payer de loyer à la commune qui avait pourtant la jouissance des remparts ; les affaires Turgot, Ridet, Lecourt et Dauguet étaient longuement développées ; on rappelait que l'architecte avait tenté de s'opposer à ce que les Pères de Saint-Edme et Ridet construisent des immeubles sur des terrains leur appartenant ; on s'étonnait que le prix des travaux de restauration n'ait pas baissé, malgré les facilités nouvelles procurées par la digue ; on reprochait enfin à l'architecte de vouloir détruire la digue. En conclusion, le Conseil municipal demandait tout simplement au Ministre de révoquer Corroyer et Louvel (133).

Les Montois étaient de plus en plus sûrs d'eux car ils avaient réussi à gagner à leur cause leur député, François Bouvattier, qui intervint une première fois à la Chambre le 8 mars 1888 (134). Après avoir fait l'éloge des restaurations réalisées avec peu de moyens par les Pères de Saint-Edme, le député de la Manche mit en cause le travail de Corroyer, s'étonnant notamment du luxe d'échafaudages utilisés dans ses restaurations.

A la séance du 5 décembre 1888 (135), le député républicain de l'Oise, Joseph Barré, lui-même architecte, formula le même reproche auquel s'ajoutèrent d'autres griefs concernant le prix des travaux et le gaspillage des matériaux de démolition. Il rappela aussi toutes les affaires suscitées par la restauration des remparts. Mais, et c'était nouveau, il s'en prit aux opinions religieuses de Corroyer auquel il reprochait d'être clérical. Le Directeur des Beaux-Arts, Larroumet, tenta de défendre le travail de l'architecte mais il reconnut que celui-ci avait manqué à son devoir de réserve et qu'il s'était livré dans son ouvrage sur le Mont à des *sentiments réactionnaires très caractérisés*. Situation étonnante que celle de Corroyer auquel les Radicaux reprochaient d'être catholique et auquel la Droite, représentée par François Bouvattier, faisait grief d'avoir changé d'attitude depuis 1879 par opportunisme, en un mot d'être devenu anticlérical !

On rendit également Corroyer responsable de la rivalité entre les Montaigu et les Capulet montois, c'est-à-dire entre Poulard aîné et Poulard jeune. On le soupçonna même d'avoir tout fait pour diviser les habitants du Mont afin de pouvoir mieux gouverner en despote !

Deux jours plus tard, le Directeur des Beaux-Arts relevait de ses fonctions l'architecte qui lui répondit par une belle lettre pleine d'amertume (136).

Avec le recul du temps, il est facile de s'associer aux critiques qui ont été faites dès cette époque sur la restauration du Mont. Mais il ne faut pas oublier que Corroyer n'a pas agi seul ; tous ses projets ont été examinés et approuvés par la Commission des Monuments historiques qui porte donc aussi la responsabilité de ses erreurs. Avec les Montois, l'architecte a sans doute manqué de souplesse mais, en ce qui concerne les remparts, ils avaient pris de mauvaises habitudes ; il fallait y mettre un terme et Corroyer l'a fait avec courage. Malgré tous les reproches qu'on a pu lui faire, il a contribué à sauver de la ruine l'abbaye et les remparts. Rien de ce qu'il a entrepris n'était irréversible ; certaines de ses erreurs ont d'ailleurs pu être corrigées ultérieurement. Ses plans et ses coupes ne sont peut-être pas toujours exacts ; pourtant nombreux sont ceux qui les ont utilisés et les utilisent encore. En définitive, son œuvre a donc été très utile.

(1) Né à Amiens le 12 septembre 1835, mort à Paris le 30 janvier 1904.

(2) On trouvera des éléments biographiques sur Corroyer dans : *L'Architecture : journal hebdomadaire de la Société centrale des architectes français*, samedi 6 février 1904, p. 49-50 et dans : Bouchot (Henri), *Notice sur la vie et les œuvres de M. Edouard Corroyer*, Paris : Firmin-Didot, 1905, 18 p.

(3) Ouvrages publiés dans la *Bibliothèque de l'enseignement des Beaux-Arts*.

(4) Paris : Dumoulin, 1877, XVI-437 p. Ouvrage réimprimé en 1982 par Jean de Bonnot sous un autre titre : *Histoire et légendes du Mont-Saint-Michel*.

(5) Paris : Firmin-Didot, 1880, 552 p.

(6) 1^{re} éd., Paris : Ducher, 1883, 158 p. 2^e éd., Paris, 1886, 158 p.

(7) Paris, 1885, 35 p.

(8) On trouvera un catalogue complet des plans et dessins de Corroyer dans : Mayer (Jannie), *Catalogue des plans et des dessins des archives de la Commission des Monuments historiques*, tome 1 : Basse-Normandie. Caen, 1980, p. 245-255 et 275-279.

(9) *Description de l'abbaye...*, p. 84.

(10) Selon un article anonyme de l'*Avranchin* du 30 octobre 1887.

(11) Bouchot (Henri), *Notice sur la vie et les œuvres de M. Edouard Corroyer*.

(12) Voisin (Henri), Manuscrit inédit sur l'histoire du Mont vers 1900, p. 33-34.

(13) Sur ce point, on consultera avec intérêt l'excellent mémoire de maîtrise d'histoire de l'art de Bruno Saunier, *Premiers projets et premiers travaux de restauration à l'abbaye du Mont-Saint-Michel au XIX^e siècle*. Rennes, Université de Haute-Bretagne, 1984.

(14) Lettre de Corroyer au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts du 26 juillet 1873. Archives des Monuments historiques, dossier 769 (1), 1872-1877.

(15) En 1873, 22 997,06 francs ont été dépensés pour la restauration du Mont., Archives des M.H., dossier 769, 1873-1908.

(16) La première soumission a été faite le 21 octobre 1873. Archives des M.H., dossier 769 (1).

(17) Lettre de Corroyer au Min. de l'Instr. publ. et des B.-A. du 10 octobre 1874. Archives des M.H., dossier 769 (1).

(18) Note du cabinet du Directeur des B.-A. du 19 décembre 1873. Archives des M.H., dossier 774, 1864-1874.

(19) Séance du 19 décembre 1873, registre 1867-1877, p. 141.

(20) Lettres de Corroyer au Min. de l'Instr. publ. et des B.-A. du 10 octobre 1874 et du 15 novembre 1875. Archives des M.H., dossier 769 (1).

(21) Lettre de Corroyer au Min. de l'Instr. publ. et des B.-A. du 15 novembre 1875. Archives des M.H., dossier 769 (1).

(22) Arrêté ministériel du 27 avril 1882. Archives des M.H., dossier 769 (2), 1878-1886.

(23) Lettre de Corroyer au Min. de l'Instr. publ. et des B.-A. du 15 novembre 1875. Archives des M.H., dossier 769 (1).

(24) Rapport Corroyer du 18 avril 1876 sur les *découvertes faites pendant les travaux de restauration*. Archives des M.H., dossier 769, 1875-1888.

(25) Lettre de Corroyer au contrôleur des travaux des M.H. du 9 mai 1878. Archives des M.H., dossier 769 (1).

(26) Rapport Corroyer du 21 juin 1876 sur la *restauration de la Merveille, des bâtiments de l'entrée de l'abbaye et des remparts*. Archives des M.H., dossier 769, 1875-1888.

(27) Lettre de Corroyer au Min. de l'Instr. publ. et des B.-A. du 27 novembre 1877. Archives des M.H., dossier 769 (1).

(28) Rapport Corroyer du 21 juin 1876. Archives des M.H., dossier 769, 1875-1888.

(29) Selon Henri Voisin, *op. cit.*, p. 120.

(30) Séance du 13 janvier 1877.

(31) Rapport Corroyer du 21 juin 1876, p. 106. Archives des M.H., dossier 769, 1875-1888.

(32) Séance du 13 janvier 1877.

(33) *Annales de Normandie*, 1965, p. 423.

(34) Archives des M.H., dossier 769 (2).

(35) Lettre de Corroyer au Min. de l'Instr. publ. et des B.-A. du 30 octobre 1883. Archives des M.H., dossier 769 (2).

(36) Séance du 28 mai 1881. Archives des M.H., dossier 769 (2).

(37) Henri Voisin, *op. cit.*, p. 123-124.

(38) Lettre de Corroyer au Min. de l'Instr. publ. et des B.-A. du 21 septembre 1885. Archives des M.H., dossier 769 (2).

(39) Note du contrôleur des travaux du 17 juin 1886 mentionnant un dépassement de crédits de 99 000 francs entre 1877 et 1885. Archives des M.H., dossier 769 (2).

(40) Lettre de Corroyer au Min. de l'Instr. publ. et des B.-A. du 25 juin 1884. Archives des M.H., dossier 769, 1875-1888.

(41) Lettre de Corroyer au Min. de l'Instr. publ. et des B.-A. du 25 mai 1887. Rapports devant la Commission des Monuments historiques de l'inspecteur général Selmersheim du 8 juillet 1887 et du 27 juillet 1888. Archives des M.H., dossier 769 (3), 1886-1888.

(42) Rapport Corroyer du 21 juin 1876. Archives des M.H., dossier 769, 1875-1888.

(43) Lettre de Corroyer au Min. de l'Instr. publ. et des B.-A. du 30 octobre 1883. Archives des M.H., dossier 769 (2).

(44) Lettre de Corroyer au Min. de l'Instr. publ., des B.-A. et des Cultes du 21

- septembre 1885. Archives des M.H., dossier 769 (2).
- (45) Lettre de Corroyer au Min. de l'Instr. publ., des B.-A. et des Cultes du 21 septembre 1885. Archives des M.H., dossier 769 (2).
- (46) Lettre de Corroyer au sous-secrétaire d'État des B.-A. du 21 mars 1881. Archives des M.H., dossier 769 (2).
- (47) Lettre de Corroyer au sous-secrétaire d'État des B.-A. du 3 juin 1881. Archives des M.H., dossier 769 (2).
- (48) Lettre de Corroyer au Min. de l'Instr. publ. et des B.-A. du 30 octobre 1883. Archives des M.H., dossier 769 (2).
- (49) Rapport de l'inspecteur général Selmersheim devant la Commission des Monuments historiques, le 8 juillet 1887. Archives des M.H., dossier 769 (3).
- (50) Séance de la Commission des Monuments historiques du 22 novembre 1886.
- (51) Rapport Corroyer du 21 juin 1876. Archives des M.H., dossier 769, 1875-1888.
- (52) *Description de l'abbaye du Mont-Saint-Michel et de ses abords...*, p. 323-328 et *Guide descriptif du Mont-Saint-Michel*, p. 131 et suivantes.
- (53) Lettre de Corroyer au Min. de l'Instr. publ. et des B.-A. du 25 juin 1884. Archives des M.H., dossier 769, 1875-1888.
- (54) Lettre de Corroyer au Min. de l'Instr. publ. et des B.-A. du 25 juin 1884. Archives des M.H., dossier 769, 1875-1888. *Guide descriptif du Mont-Saint-Michel*, p. 24-26.
- (55) *Description du Mont-Saint-Michel et de ses abords...*, p. 325.
- (56) Rapport Corroyer du 21 juin 1876. Archives des M.H., dossier 769, 1875-1888.
- (57) Rapport Corroyer du 21 juin 1876. Archives des M.H., dossier 769, 1875-1888.
- (58) *Guide descriptif du Mont-Saint-Michel*, p. 149 et compte des travaux exécutés en 1879. Archives des M.H., dossier 769 (2).
- (59) Compte des travaux exécutés en 1879. Archives des M.H., dossier 769 (2).
- (60) Archives des M.H., dossier 769 (2).
- (61) Archives des M.H., dossier 769 (2) et *Guide descriptif du Mont-Saint-Michel*, p. 138.
- (62) Rapports de l'inspecteur général Selmersheim aux séances de la Commission des Monuments historiques du 7 décembre 1887 et du 27 juillet 1888. Archives des M.H., dossier 769 (3).
- (63) Lettre de Petitgrand au Ministre du 26 février 1889. Archives des M.H., dossier 769 (3).
- (64) Archives des M.H., dossier 769, 1873-1908.
- (65) Rapport du contrôleur des travaux Gautier du 17 juin 1886. Archives des M.H., dossier 769 (2).
- (66) Note pour le Directeur des B.-A., sans date. Archives des M.H., dossier 769 (3).
- (67) Archives des M.H., dossier 774.
- (68) Article 2 du bail de 1865.
- (69) *Description de l'abbaye du Mont-Saint-Michel...* p. 37-38.
- (70) Archives des M.H., dossier 765.
- (71) Article 1 du bail de 1874.
- (72) Article 2 du bail de 1874.
- (73) Archives des M.H., dossier 765.
- (74) Article 3 du bail de 1879.
- (75) Archives du presbytère du Mont, *Livre vert*.
- (76) Lettres de Corroyer au Père Robert du 14 février 1876 et du 16 février 1876. *Livre vert*, nos 142 et 143.
- (77) Lettres de Corroyer au Père Robert du 15 mai 1880 et du 1^{er} mai 1880. *Livre vert*, nos 151 et 152.
- (78) Lettre de Corroyer au Père Robert du 6 avril 1877. *Livre vert*, n° 145.
- (79) Lettre de Corroyer au Père Robert du 1^{er} mai 1880. *Livre vert*, n° 152.
- (80) Lettre de Corroyer au Père Robert du 3 décembre 1877. *Livre vert*, n° 150.
- (81) *Guide descriptif du Mont-Saint-Michel*, p. 150.
- (82) *Histoire du Mont-Saint-Michel [...] publié par la Rédaction des Annales. Mont-Saint-Michel, 1876.*
- (83) *Saint Michel et le Mont-Saint-Michel*, Paris : Firmin-Didot, 1880.
- (84) Lettre de Corroyer au Min. de l'Instr. publ. et des B.-A. du 30 mai 1877. Archives des M.H., dossier 765.
- (85) Lettre du Min. de l'Instr. publ. et des B.-A. du 25 juin 1877. *Livre vert*, n° 76.
- (86) Lettre de Mgr. Germain au Min. des l'Instr. publ. et des B.-A. du 26 juin 1877. Archives des M.H., dossier 765 et *Livre vert*, n° 77.
- (87) Lettre de Corroyer au Père Robert du 24 juin 1876. *Livre vert*, n° 144.
- (88) Lettres de Corroyer au Père Robert du 24 mai 1877 et du 31 mai 1877. *Livre vert*, nos 147 et 148.
- (89) Rapport adressé par Corroyer le 1^{er} décembre 1879 au sous-secrétaire d'État aux B.-A. Archives des M.H., dossier 765.
- (90) Archives des M.H., dossier 765.

- (91) Article 13 du bail de 1879.
- (92) Article 15 du bail de 1879.
- (93) Règlement du 5 mars 1879. *Livre vert*, n° 79.
- (94) Lettre de Corroyer au sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts du 3 juin 1881. Archives des M.H., dossier 769 (2).
- (95) Notes du Père Robert sur les agissements de Corroyer. *Livre vert*, n° 103.
- (96) Henri Voisin, *op. cit.*, p. 63-64.
- (97) Selon Henri Voisin, *op. cit.*, p. 91-93.
- (98) Notes du Père Robert sur les agissements de Corroyer. *Livre vert*, n° 103.
- (99) Lettre de Corroyer au sous-secrétaire d'État des B.-A. du 3 juin 1881. Archives des M.H., dossier 769 (2).
- (100) Lettre de Corroyer au Père Robert du 9 juin 1881. *Livre vert*, n° 155.
- (101) Lettre de Corroyer au Père Robert du 18 mai 1883. *Livre vert*, n° 160.
- (102) Lettre de Corroyer au Père Robert du 27 août 1883. *Livre vert*, n° 161.
- (103) Lettre de Roullin, gardien, au Père Robert du 3 août 1883. *Livre vert*, n° 88.
- (104) Lettre du Père Robert à Roullin du 3 août 1883. *Livre vert*, n° 89.
- (105) Notes du Père Robert sur les agissements de Corroyer. *Livre vert*, n° 103.
- (106) Lettre de Corroyer au Min. de l'Instr. publ. et des B.-A. du 3 décembre 1884. Archives des M.H., dossier 765.
- (107) Rapport Bruyère, séance de la Commission des M.H. du 16 janvier 1885. Archives des M.H., dossier 765.
- (108) Procès-verbal du 27 octobre 1886. Archives des M.H., dossier 765.
- (109) Lettres du Père Garnier à Mgr. Germain du 27 octobre 1886 et du 29 octobre 1886. *Livre vert*, nos 120 et 124.
- (110) Lettres du Min. de l'Instr. publ. et des B.-A. à Mgr. Germain, évêque de Coutances, du 9 septembre 1886 et du 25 septembre 1886. *Livre vert*, nos 96 et 100.
- (111) Lettre de Corroyer au Min. de l'Instr. publ., des B.-A. et des Cultes du 1^{er} juin 1886. Archives des M.H., dossier 785.
- (112) Lettre de Corroyer au Min. de l'Instr. publ., des B.-A., et des Cultes du 25 juin 1886. Archives des M.H., dossier 785.
- (113) Note de Corroyer du 9 avril 1888 sur les travaux exécutés par les religieux au Mont-Saint-Michel. Archives des M.H., dossier 765.
- (114) Selon Victor Ridet, dans une lettre du 23 octobre 1906 adressée au Min. de l'Instr. publ. et des B.-A. Archives du presbytère du Mont.
- (115) *L'Avranchin* du 20 mars 1888.
- (116) Décret du 22 décembre 1903. Journal officiel du 27 décembre 1903, p. 7714.
- (117) Décret du 17 juillet 1908. Journal officiel du 19 août 1908, p. 5877-5878.
- (118) Corroyer : *Guide descriptif du Mont-Saint-Michel*, p. 24.
- (119) *Les cahiers du Mont-Saint-Michel*, n° 5, p. 7 et Le Marois (Guy), « Les origines de la digue... » *Bulletin des Amis du Mont*, n° 72, p. 14-15.
- (120) Lettre de Corroyer au Min. de l'Instr. publ. et des B.-A. du 25 juin 1884. Archives des M.H., dossier 769, 1875-1888.
- (121) Délibération du Conseil municipal du Mont du 17 juin 1888. Registre 1888-1915, p. 15.
- (122) Le 15 novembre 1877.
- (123) *Les cahiers du Mont-Saint-Michel*, n° 3, p. 9-10.
- (124) *Les cahiers du Mont-Saint-Michel*, n° 6, p. 4-8.
- (125) Lettre de Corroyer au Min. de l'Instr. publ. et des B.-A. du 25 juin 1884. Archives des M.H., dossier 769, 1875-1888.
- (126) Annales du Mont-Saint-Michel, 1930, p. 47-49.
- (127) François Bouvattier, député de la Manche, est intervenu dans ce sens à la séance de la Chambre des députés du 8 mars 1888. Journal officiel, débats : Chambre, 1888, p. 863-864.
- (128) Sur ces deux affaires, voir *Les cahiers du Mont-Saint-Michel*, n° 5, p. 6-7.
- (129) Lettre de Corroyer au Directeur des Beaux-Arts du 29 septembre 1888. Archives des M.H., dossier 769, 1875-1888.
- (130) Mémoire du 9 juin 1883. Archives des M.H., dossier 762.
- (131) Mémoire d'août 1885. Archives des M.H., dossier 762.
- (132) *Les Vandales au Mont-Saint-Michel : cri d'alarme poussé par un architecte. Avranches, 1883, 16 p.*
- (133) *Les Cahiers du Mont-Saint-Michel*, n° 5, p. 4-9.
- (134) Journal officiel, débats : Chambre, 1888, p. 863-864.
- (135) Journal officiel, débats : Chambre, 1888, p. 2800-2804.
- (136) Sennevillè (Bruno de), « L'action de l'Administration des Beaux-Arts et des affaires culturelles pour la conservation et la restauration du Mont depuis 1873 », *Bulletin des Amis du Mont*, n° 79, p. 28-29.

VENTE DE DOCUMENTS

AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Nous rappelons l'information déjà donnée à ce sujet.

Les archives de l'Association ayant été répertoriées et classées dans les locaux que l'Administration des Affaires culturelles et l'Abbaye ont bien voulu mettre à notre disposition, il est apparu que nous disposons d'un certain nombre de gravures, jadis réalisées par H. VOISIN, secrétaire général de l'Association, ainsi que d'exemplaires disponibles de certains bulletins.

Il a été décidé que, dans la mesure des possibilités, ces gravures et ces bulletins pourraient être cédés exclusivement aux Amis du Mont-Saint-Michel aux conditions suivantes :

grandes gravures (l'unité)	180,00 F
petites gravures (l'unité)	60,00 F
bulletins :	
- antérieurs à 1939 (pièce)	30,00 F
- parus entre 1939 et 1960 (pièce)	20,00 F
- postérieurs à 1960 (pièce)	10,00 F

Les adhérents, désirant se procurer gravures ou bulletins, sont priés d'écrire aux « Amis du Mont-Saint-Michel » - Boîte postale n° 9 - 50116 Le Mont-Saint-Michel.

Réunion 1986 au Mont-Saint-Michel

Elle aura lieu le Samedi 27 Septembre suivant l'horaire habituel.
La convocation est jointe au présent bulletin.

COTISATIONS

Le présent bulletin est envoyé à tous les adhérents actuellement inscrits.

Bon nombre d'entre eux ne sont pas à jour de leurs cotisations : nous les remercions de se mettre en règle au plus tôt.

Nous insistons auprès de nos adhérents pour que, non seulement ils acquittent régulièrement leurs cotisations, mais pour que, comme nous ne cessons de le leur demander, ils nous aident à augmenter l'effectif de notre Association en recrutant de nouveaux membres.

Nous rappelons que l'Assemblée Générale du 15 mars 1982 a décidé de porter, à compter du 1^{er} janvier 1983, les taux de cotisation annuelle aux niveaux suivants :

- membre adhérent : 50 francs
- membre bienfaiteur : 100 francs minimum